Ontario (https://www.ontario.ca/fr/page/gouvernement-de-lontario)

Rapport annuel sur le système de la petite enfance et des services de garde d'enfants de l'Ontario, 2023

Le Rapport annuel 2023 sur le système de la petite enfance et des services de garde d'enfants de l'Ontario donne un aperçu du système de la petite enfance et des services de garde d'enfants et décrit les données et mesures clés pour la petite enfance ainsi que les indicateurs en vertu des accords bilatéraux fédéraux-provinciaux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de l'Ontario avec le gouvernement fédéral.

Introduction

Un système de garde d'enfants et de la petite enfance solide et accessible constitue un soutien essentiel pour les familles ontariennes. Il joue un rôle clé dans l'apprentissage, le développement et le bien-être des enfants pendant que les parents et les responsables vont à l'école ou travaillent pour soutenir leur famille et contribuer à la croissance économique.

Ce rapport fournit un aperçu annuel du secteur de la garde d'enfants de l'Ontario et de l'évolution des tendances d'une année à l'autre qui contribueront à éclairer les plans et les politiques à venir. De plus, le rapport permet au gouvernement de l'Ontario de respecter ses engagements à informer le public des progrès réalisés dans le cadre des accords fédéraux-provinciaux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. La plupart des données présentées dans le présent rapport ont été recueillies entre mars 2022 et mars 2023.

2022 a été une année charnière pour le système de la petite enfance et des services de garde d'enfants dans notre province. L'Ontario et le Canada ont signé l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada (SPAGJE), qui aidera l'Ontario à atteindre des frais moyens de 10 $ par jour pour les enfants de moins de six ans. L'accord met l'accent sur cinq domaines prioritaires, notamment la réduction des frais, l'amélioration de l'accès, l'amélioration de la qualité, le soutien à l'inclusion et le renforcement des données/de la production de rapports.

Le ministère a travaillé avec des partenaires de toute la province et a mené à bien d'importantes réalisations dans la mise en œuvre du SPAGJE :

- Avril 2022 : Le ministère a publié les lignes directrices sur le financement du SPAGJE sous le titre Addendum aux Lignes directrices sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants et des centres pour l'enfant et la famille ON y va (2022).
- Mai 2022 : Les premiers paiements du SPAGJE ont été versés aux gestionnaires de systèmes de services aux fins de la mise en œuvre.
- Juin/juillet 2022 : Les titulaires de permis de garde d'enfants ont commencé à s'inscrire au SPAGJE et offrent aux parents des remises de frais allant jusqu'à 25 % rétroactivement au 1er avril 2022.
- Juillet 2022 : Le ministère a créé un groupe consultatif ministériel composé de partenaires du secteur pour participer à des tables rondes sur les priorités principales.
- Novembre 2022 : 92 % des garderies ont fait part de leur intention d'adhérer au SPAGJE.
- Décembre 2022 : Le ministère a communiqué aux gestionnaires de systèmes de services les allocations de financement et les lignes directrices du SPAGJE pour 2023, l'ébauche du Cadre d'accès et d'inclusion et les objectifs initiaux en matière d'espace dans le cadre du Plan de croissance dirigée, appuyant ainsi l'engagement de l'Ontario à créer 86 000 nouvelles places en garderie d'ici le 31 décembre 2026.
- Décembre 2022 : Le ministère a annoncé un programme de subventions de démarrage de 213 millions de dollars pour 2023-2024 afin d'appuyer la création de nouvelles places abordables en services de garde d'enfants pour les enfants de moins de six ans dans des endroits ciblés et pour les populations qui en ont le plus besoin.
- Décembre 2022 : Les frais réglés par les parents pour les enfants de moins de six ans dans le cadre des programmes du SPAGJE ont également été réduits de 50 % en moyenne par rapport aux niveaux antérieurs à l'accord.
- Hiver 2023 : Le ministère a publié le document de travail sur la formule de financement de 2024, lancé le mini-sondage sur la formule de financement des services de garde et mené 19 consultations virtuelles auprès de plus de 60 groupes de parties prenantes clés sur la main-d'œuvre, les priorités en matière d'accès et d'inclusion et les initiatives de qualité.
- Mai 2023 : Les objectifs finaux en matière d'espace ont été communiqués aux gestionnaires de systèmes de services dans le cadre du Plan de croissance dirigée.
- Juin 2023 : Des lignes directrices mises à jour sur le financement du SPAGJE pour 2023-2024, y compris des lignes directrices pour le nouveau programme de subventions de démarrage, et un Cadre d'accès et d'inclusion mis à jour ont été communiqués au secteur pour appuyer la croissance dirigée.
- Juin 2023 : 92 % des places en garderies agréées pour les enfants de 0 à 5 ans étaient inscrites dans le SPAGJE.
- Novembre 2023 : Annonce d'une stratégie relative à la main-d'œuvre pour appuyer le recrutement et le maintien en poste de professionnels qualifiés travaillant dans les services de garde agréés, y compris une augmentation des salaires.

En juin 2023, toutes les municipalités avaient signé des accords avec leurs titulaires de permis. 95,9 % des établissements sans but lucratif et 75,6 % des établissements à but lucratif étaient inscrits au SPAGJE, y compris un total de 301 853 places en services de garde d'enfants agréées dans les centres et en milieu familial pour les enfants de 0 à 5 ans.

Le ministère a publié les lignes directrices sur le financement de 2024 à l'intention des gestionnaires de systèmes de services et travaille à l'introduction d'une nouvelle formule de financement et à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie sur la main-d'œuvre.

En plus de travailler sur le SPAGJE, en 2022-2023, la province a continué de mettre en œuvre deux accords fédéraux-provinciaux existants sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

- L'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) a alloué 195,4 millions de dollars en financement fédéral en 2022-2023 pour appuyer : 1) des services de garde agréés abordables et de grande qualité; 2) des programmes et des services gratuits et de haute qualité dans les centres pour l'enfant et la famille ON y va; et 3) de la formation et de l'apprentissage professionnel pour la main-d'œuvre des services de la petite enfance et de la garde d'enfants.
- L'Accord entre le Canada et l'Ontario sur la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance a permis d'allouer un financement ponctuel de 149,9 millions de dollars afin de favoriser la rétention et le recrutement d'une main-d'œuvre des services de la petite enfance et de la garde d'enfants de haute qualité grâce aux initiatives suivantes : 1) Stratégie

d'apprentissage et de perfectionnement professionnel; 2) Fonds pour le renforcement des capacités de la main-d'œuvre et l'innovation; 3) Programme de formation complémentaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance; et 4) Communautés d'apprentissage professionnel axées sur l'équité. Conformément aux modalités de l'accord, l'Ontario a été autorisé à reporter jusqu'en 2023-2024 jusqu'à concurrence de 50 % des fonds fédéraux non dépensés de 2022-2023. L'Ontario a dépensé 75 millions de dollars en financement pour la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance en 2021-2022 et les 75 millions de dollars restants en 2022-2023.

L'Ontario s'engage à continuer d'offrir des programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance abordables et de haute qualité aux familles de tous les coins de la province. En 2023, la province et le Canada ont investi 3,86 milliards de dollars dans la petite enfance et les services de garde. Cela comprenait :

- Des investissements provinciaux de 1,65 milliard de dollars pour appuyer la prestation continue de services pour la petite enfance et de garde d'enfants, ainsi que des mesures de soutien aux centres ON y va. Cela comprend une allocation générale pour la prestation des services essentiels des programmes pour la petite enfance et la garde d'enfants.
- Des investissements de 2,22 milliards de dollars du gouvernement fédéral pour appuyer les engagements de l'Ontario dans le cadre des accords sur le SPAGJE, l'AGJE et l'accord sur la main-d'œuvre, qui appuieront la réduction des frais réglés par les parents à 50 % des niveaux antérieurs à l'accord, augmenteront le nombre de places en services de garde d'enfants et appuieront les EPEI (éducateurs de la petite enfance inscrits) employés et superviseurs ayant une augmentation de salaire allant jusqu'à 1 $ l'heure.

Le réseau de services de garde agréés de l'Ontario a continué de croître en 2022-2023, soutenant un plus grand nombre d'enfants et de familles.

- Le nombre de centres a augmenté de 4,2 %, en passant de 5 545 à 5 776.
- Le nombre de places est passé de 472 997 à 505 055, soit une augmentation de 32 058 places. Tous les groupes d'âges ont connu une augmentation du nombre de places, soit de 3,0 % pour les poupons, de 3,9 % pour les bambins, de 3,2 % pour les enfants d'âge préscolaire, de 13,6 % pour les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants, de 6,1 % pour les enfants d'âge scolaire et de 9,5 % pour le groupe de « regroupement familial ».[1]
- Le nombre d'agences de services de garde en milieu familial a augmenté de 2,1 % en passant de 145 à 148. Il y avait 9 863 domiciles approuvés qui y étaient affiliés, ce qui représente une augmentation de 13,0 %.

En résumé, ce rapport montre que le secteur de la petite enfance et des services de garde d'enfants de l'Ontario a connu une forte croissance et des réalisations importantes au cours de la dernière année. Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans la collaboration et le leadership de nos vaillants partenaires, c'est-à-dire les travailleuses et travailleurs de la petite enfance et des services de garde, les responsables des programmes, les communautés des Premières Nations, les gestionnaires des services municipaux regroupés, les conseils d'administration de district des services sociaux et le gouvernement fédéral.

Première partie : Aperçu du système de la petite enfance et de garde d'enfants

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario établit l'orientation générale, les lois et les règlements pour le secteur de la petite enfance et des services de garde d'enfants en vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* (https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/14c11) et il délivre les permis aux fournisseurs de services de garde d'enfants dans l'ensemble de la province. Le ministère effectue également des inspections et fait enquête sur les plaintes concernant les services de garde d'enfants agréés ou non.

Le ministère autorise et supervise deux types de services de garde d'enfants :

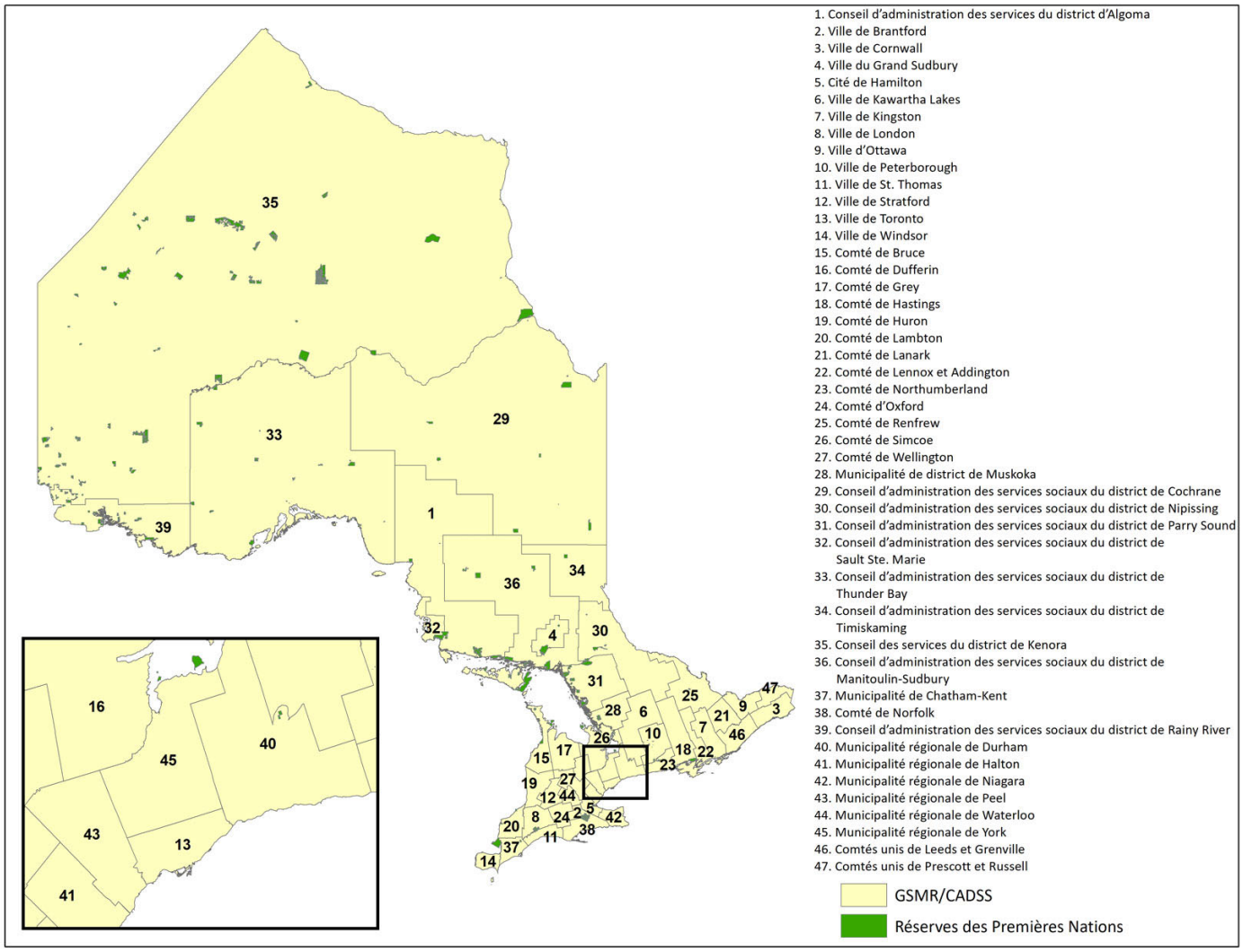
- les centres de garde d'enfants;
- les agences de services de garde en milieu familial qui concluent un contrat avec les fournisseurs de services de garde en milieu familial.

Le gouvernement provincial verse des fonds à 47 gestionnaires de systèmes de services locaux connus sous le nom de gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et de conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) pour financer les services de garde d'enfants agréés et les programmes pour l'enfant et la famille dans la province (voir la Figure 1). Ces gestionnaires de systèmes de services sont habilités à déterminer les priorités en matière de financement au sein de leurs systèmes locaux, pourvu qu'ils se conforment aux lois, aux politiques et aux lignes directrices provinciales.

Au 31 mars 2023, la province finançait 96 Premières Nations afin de soutenir les services de garde d'enfants et les programmes pour l'enfant et la famille dans les réserves, dont :

- 31 ont reçu du financement pour les services de garde d'enfants seulement;
- 21 ont reçu du financement pour les programmes pour l'enfant et la famille seulement;
- 44 ont reçu du financement pour les services de garde et les programmes pour l'enfant et la famille.

Figure 1 : **Gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux en Ontario**



Carte de l'Ontario montrant les emplacements des gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux (GSMR/CADSS) en Ontario :

Nom de l'emplacement	Type
Conseil d'administration des services du district d'Algoma	GSMR/CADSS
Ville de Brantford	GSMR/CADSS
Ville de Cornwall	GSMR/CADSS
Ville du Grand Sudbury	GSMR/CADSS
Ville de Hamilton	GSMR/CADSS
Ville de Kawartha Lakes	GSMR/CADSS
Ville de Kingston	GSMR/CADSS
Ville de London	GSMR/CADSS

Nom de l'emplacement	Type
Ville d'Ottawa	GSMR/CADSS
Ville de Peterborough	GSMR/CADSS
Ville de St. Thomas	GSMR/CADSS
Ville de Stratford	GSMR/CADSS
Ville de Toronto	GSMR/CADSS
Ville de Windsor	GSMR/CADSS
Comté de Bruce	GSMR/CADSS
Comté de Dufferin	GSMR/CADSS
Comté de Grey	GSMR/CADSS
Comté de Hastings	GSMR/CADSS
Comté de Huron	GSMR/CADSS
Comté de Lambton	GSMR/CADSS
Comté de Lanark	GSMR/CADSS
Comté de Lennox et Addington	GSMR/CADSS
Comté de Northumberland	GSMR/CADSS
Comté d'Oxford	GSMR/CADSS
Comté de Renfrew	GSMR/CADSS
Comté de Simcoe	GSMR/CADSS
Comté de Wellington	GSMR/CADSS
Municipalité de district de Muskoka	GSMR/CADSS
Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane	GSMR/CADSS
Conseil d'administration des services sociaux du district de Nipissing	GSMR/CADSS
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	GSMR/CADSS
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste Marie	GSMR/CADSS
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	GSMR/CADSS
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	GSMR/CADSS
Conseil des services du district de Kenora	GSMR/CADSS

Nom de l'emplacement	Type
Conseil des services du district Sudbury-Manitoulin	GSMR/CADSS
Municipalité de Chatham-Kent	GSMR/CADSS
Comté de Norfolk	GSMR/CADSS
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	GSMR/CADSS
Municipalité régionale de Durham	GSMR/CADSS
Municipalité régionale de Halton	GSMR/CADSS
Municipalité régionale de Niagara	GSMR/CADSS
Municipalité régionale de Peel	GSMR/CADSS
Municipalité régionale de Waterloo	GSMR/CADSS
Municipalité régionale de York	GSMR/CADSS
Comtés unis de Leeds et Grenville	GSMR/CADSS
Comtés unis de Prescott et Russell	GSMR/CADSS

Sources de données : ministère de l'Éducation de l'Ontario et Statistique Canada.

En Ontario, divers partenaires travaillent ensemble pour offrir des services de garde d'enfants et pour la petite enfance, chacun assumant des rôles et responsabilités importants.

Tableau 1 : Rôles et responsabilités des partenaires des services de la petite enfance et de la garde d'enfants

Partenaire	Rôles et responsabilités
Province de l'Ontario	• Organisme de réglementation (législation/politique et délivrance des permis/conformité/application de la loi) • Bailleur de fonds
Gestionnaires de systèmes de services (GSMR et CADSS)	• Collaborer avec les conseils scolaires et d'autres partenaires à la mise en œuvre des plans de service • Allouer des fonds aux titulaires de permis de garde d'enfants et aux programmes avant et après l'école • Gérer directement les programmes de garde d'enfants et ON y va • Gérer et administrer le SPAGJE, les places subventionnées, l'augmentation salariale, les ressources pour besoins particuliers (pour appuyer l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde agréés) et les programmes avant et après l'école • Tous les gestionnaires de systèmes de services sont tenus d'assurer la prestation de services en français pour la garde d'enfants et les programmes pour l'enfant et la famille en cas de besoin.
Gouvernement fédéral	• Partenaire de financement : Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, Accord sur la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance, Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada • Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance dans les réserves
Agences de services de garde en	• Obtiennent leur permis auprès du ministère et concluent un contrat avec des fournisseurs individuels qui utilisent leur

Partenaire	Rôles et responsabilités
milieu familial agréées	propre domicile pour s'occuper des enfants • Superviser la prestation de services de garde en milieu familial au domicile d'un fournisseur • Le personnel de l'agence visite et inspecte chaque site avant l'inscription des enfants et au moins une fois tous les trois mois.
Centres de garde d'enfants agréés	• Obtiennent leur permis auprès du ministère et leur capacité d'accueil peut varier
Exploitants de services de garde d'enfants non agréés	• Services de garde fournis par des personnes s'occupant d'au plus cinq enfants (leurs propres enfants inclus), dont aux plus trois enfants de moins de deux ans
Premières Nations	• Gérer directement les services de garde d'enfants et programmes pour l'enfant et la famille
Conseils scolaires	• Obligation législative d'assurer la prestation de programmes avant et après l'école pour les enfants de 4 à 12 ans, lorsque la demande est suffisante et que les programmes sont viables • Consulter les gestionnaires de systèmes de services locaux pour déterminer les sites et les espaces où investir dans les écoles pour la petite enfance • Gérer les installations de leurs propriétés, y compris surveiller les projets de construction d'immobilisations scolaires
Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (OEPE)	• Réglementer la profession d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance dans l'intérêt public, conformément à la *Loi sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* • Établir les exigences en matière d'éducation et de formation pour l'immatriculation, les normes de conduite des professionnels et superviser un processus de plaintes et de mesures disciplinaires

Deuxième partie : Données et mesures clés du système de la petite enfance et des services de garde d'enfants

Les services de garde d'enfants sont essentiels au développement de la petite enfance et à la réussite des élèves. C'est également un catalyseur clé de la participation à la population active, en particulier pour les femmes, en tant que parents comme en tant que soutiens de famille. Au fil des années, l'Ontario a fait progresser de nombreuses initiatives pour renforcer son système de la petite enfance et de garde d'enfants, notamment :

- en fournissant des **places de garde subventionnées** pour aider les familles à faible revenu à accéder aux services de garde d'enfants;
- en investissant dans les **subventions aux exploitants** pour aider à compenser les coûts qui entraîneraient autrement une hausse des frais de garde d'enfants. Un soutien est fourni pour les frais de fonctionnement généraux, ainsi que pour des augmentations de salaire pour le personnel qualifié;
- en faisant de l'**Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance** en 2008 l'organisme d'autoréglementation de la profession d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance dans la province et le seul ordre de réglementation des éducatrices et éducateurs de la petite enfance au Canada;
- en lançant la **maternelle et le jardin d'enfants universels à temps plein** en 2010 pour offrir une journée complète de programmes gratuits de haute qualité à tous les enfants âgés de 4 à 5 ans dans le système scolaire financé par les deniers publics dans toute la province;
- en effectuant une **collecte de données annuelle** sur les activités des programmes de garde d'enfants auprès des centres de garde d'enfants agréés et des agences de services de garde d'enfants en milieu familial depuis 2012 et en produisant des rapports sur les indicateurs de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) depuis 2003;
- en établissant un **cadre législatif moderne et des normes de qualité**, avec la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* (LGEPE), qui régit les services de garde d'enfants en Ontario. La loi exige que les programmes dans les établissements titulaires de permis soient harmonisés avec la pédagogie provinciale, *Comment apprend-on?*, qui énonce une vision, des valeurs, des fondements et des approches pour guider la pratique afin d'offrir des expériences de haute qualité dans les services de garde d'enfants agréés et les milieux de la petite enfance;
- en favorisant depuis 2015 le recrutement et la rétention d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance dans les services de garde d'enfants grâce aux **subventions pour l'augmentation salariale** de l'Ontario;
- en instaurant le **crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (ASGE)** en 2019. Le crédit d'impôt aide environ 300 000 familles chaque année à payer jusqu'à 75 % de leurs dépenses de garde d'enfants admissibles;
- en finançant les **centres pour l'enfant et la famille ON y va** pour offrir divers soutiens aux enfants de la naissance jusqu'à l'âge de six ans, accompagnés des personnes qui en ont la charge ou de leurs parents en Ontario.

Ces initiatives continuent de façonner le système de la petite enfance et de la garde d'enfants de l'Ontario et de profiter aux enfants et aux familles de la province. Un système de garde d'enfants stable et accessible sera essentiel pour aider la province à faire avancer le travail du SPAGJE.

Services de garde d'enfants agréés

En Ontario, les services de garde d'enfants agréés sont fournis dans des centres et en milieu familial, et ils sont offerts par différents organismes sans but lucratif et à but lucratif ainsi que par des municipalités, des conseils scolaires et des Premières Nations. Au 31 mars 2023, il y avait 5 776 centres de garde d'enfants agréés en Ontario.

Le nombre total de places en centres de garde agréés pour les enfants de 0 à 12 ans s'élevait à 505 055, y compris ce qui suit :

- 37 972 places en centres fournissant des services en français;
- 7 648 places en centres fournissant des services bilingues;
- 3 397 places dans des communautés des Premières Nations.

Au 31 mars 2023, un total de 148 agences de services de garde en milieu familial agréées étaient exploitées dans la province. Ces agences ont été autorisées à conclure un contrat avec un maximum de 9 863 domiciles approuvés.[2] Cela comprend deux agences de garde en milieu familial exploitées par les Premières Nations, avec un maximum de 31 domiciles approuvés. Au 31 décembre 2022, la dernière année pour laquelle nous disposons de données, un total de 3 524[3] domiciles ont été considérés comme des « domiciles actifs ».[4]

Tendances générales dans les services de garde d'enfants agréés

Dans l'ensemble, le secteur des services de garde d'enfants agréés en Ontario a continué de croître. Depuis 2013-2014 :

- Le nombre de centres de garde d'enfants agréés a augmenté de 13,9 %, en passant de 5 069 à 5 776. Le nombre de places en centres de garde agréés a augmenté de 58,9 %, en passant de 317 868 à 505 055.
- Le nombre de places en centres a augmenté pour tous les groupes d'âges de 0 à 12 ans, y compris les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants (135,8 %), les enfants d'âge scolaire (58,3 %), les bambins (55,0 %), les poupons (53,3 %) et les enfants d'âge préscolaire (21,1 %).
- Le nombre d'agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées a augmenté de 17,5 % en passant de 126 à 148. Le nombre de domiciles approuvés a augmenté de 71,1 %, en passant de 5 765 à 9 863.

Pour avoir des données plus détaillées et un aperçu des changements dans le temps, voir le Tableau 2 et le Tableau 3.

Tableau 2a : Nombre de centres de garde d'enfants agréés et de places en centres selon le groupe d'âge, de 2013-2014 à 2022-2023

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Nombre de centres	5 069	5 144	5 276	5 351	5 437	5 523	5 565	5 506	5 545	5 776

Tableau 2b : Nombre de centres de garde d'enfants agréés et de places en centres selon le groupe d'âge, de 2013-2014 à 2022-2023

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Poupon	10 250	11 025	11 759	12 231	12 755	13 626	14 151	14 602	15 260	9 634
Bambin	34 772	37 833	41 211	42 900	44 529	46 865	48 858	49 883	51 888	32 578
Préscolaire	102 133	102 380	104 802	105 955	108 375	112 042	115 001	115 431	119 846	102 731
Maternelle et jardin d'enfants	52 168	64 340	85 014	92 035	98 310	103 308	107 260	107 453	108 247	40 796
Âge scolaire	118 545	135 223	146 500	153 274	162 901	170 337	176 840	176 327	176 832	108 795

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Regroupement familial[5]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	162	418	692	842	924	s.o.
Nombre de places 0-12	317 868	350 801	389 286	406 395	427 032	446 596	462 802	464 538	472 997	505 055

Sources des données : Système de gestion des permis des services de garde d'enfants, ministère de l'Éducation de l'Ontario (au 31 mars de chaque année).

Tableau 3 : Nombre d'agences de services de garde en milieu familial agréées et de domiciles approuvés, de 2013-2014 à 2022-2023

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Nombre d'agen	126	124	122	124	122	124	131	139	145	148

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
ces										
Nombre de domiciles approuvés	5 765	6 962	7 504	7 579	7 783	7 923	8 296	8 561	8 731	9 863

Sources des données : Système de gestion des permis des services de garde d'enfants, ministère de l'Éducation de l'Ontario (au 31 mars de chaque année).

Services de garde d'enfants par type d'établissement[6]

Au 31 mars 2023, 74,9 % des centres de garde d'enfants agréés étaient sans but lucratif (exploités par des organismes sans but lucratif, des municipalités et des Premières Nations) et 25,1 % étaient à but lucratif. 78,9 % des places pour les enfants de 0 à 12 ans se trouvaient dans des centres sans but lucratif et 21,1 % dans des centres à but lucratif. Pour les enfants de 0 à 5 ans, 70,2 % des places étaient dans des centres sans but lucratif et 29,8 % dans des centres à but lucratif.

Depuis 2013-2014, le nombre de centres sans but lucratif a augmenté de 12,5 %, et le nombre de centres à but lucratif, de 18,5 %. Le nombre de places pour les enfants de 0 à 12 ans dans les centres sans but lucratif a augmenté de 65,4 % et celui des centres à but lucratif a augmenté de 38,6 %. Le nombre de places pour les enfants de 0 à 5 ans dans les centres sans but lucratif a augmenté de 64,2 % et celui des centres à but lucratif a augmenté de 48,6 %.

Pour avoir des données plus détaillées et un aperçu des changements dans le temps, voir le Tableau 4.

Tableau 4a : Nombre de centres de garde d'enfants agréés et de places selon le type d'établissement, de 2013-2014 à 2022-2023

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Sansbu	3 847	3 942	4 007	4 053	4 128	4 186	4 187	4 138	4 133	4 328

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Lucratif										
À but lucratif	1 222	1 202	1 269	1 298	1 309	1 337	1 378	1 368	1 412	1 448
Nombre de centres	**5 069**	**5 144**	**5 276**	**5 351**	**5 437**	**5 523**	**5 565**	**5 506**	**5 545**	**5 776**

Tableau 4b : Nombre de places 0-12 ans d'enfants agréés et de places selon le type d'établissement, de 2013-2014 à 2022-2023

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Sans but lucratif	240 881	272 899	305 317	319 608	337 318	352 949	365 653	366 609	370 222	398 314

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
À but lucratif	76 987	77 902	83 969	86 787	89 714	93 647	97 149	97 929	102 775	106 741
Nombre de places 0-12	**317 868**	**350 801**	**389 286**	**406 395**	**427 032**	**446 596**	**462 802**	**464 538**	**472 997**	**505 055**

Tableau 4c : Nombre de places 0-5 ans d'enfants agréés et de places selon le type d'établissement, de 2013-2014 à 2022-2023

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Sans but lucratif	135 650	150 208	171 371	178 643	186 652	194 815	200 971	202 510	205 673	222 765
À but l	63 673	65 370	71 415	74 478	77 479	81 444	84 991	85 701	90 492	94 601

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
ucratif										
Nombre de places 0-5	199 323	215 578	242 786	253 121	264 131	276 259	285 962	288 211	296 165	317 366

Sources des données : Système de gestion des permis des services de garde d'enfants, ministère de l'Éducation de l'Ontario (au 31 mars de chaque année).

Ouvertures et fermetures de centres de garde agréés

Des centres de garde agréés ouvrent et ferment leurs portes régulièrement. La plupart des années, on observe davantage d'ouvertures que de fermetures. L'ouverture d'un centre de garde peut être motivée par l'expansion d'un programme, la volonté de fournir un service de garde d'enfants dans une communauté, ou les mesures d'aménagement locales prises par les GSMR et les CADSS en réponse à une hausse de la demande de services de garde d'enfants. En règle générale, les centres ferment en raison d'un faible taux d'inscriptions.

À partir de 2022-2023, il y avait 707 centres de garde d'enfants de plus en activité qu'en 2013-2014, avec une augmentation nette annuelle de 73 centres par an (voir le Tableau 5). En 2022-2023, 369 centres de garde ont ouvert leurs portes et 138 ont fermé leurs portes, soit une augmentation nette de 231 centres, la plus forte augmentation annuelle depuis 2013-2014.

Tableau 5 : Nombre d'ouvertures et de fermetures de centres de garde agréés, de 2013-2014 à 2022-2023

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Nombre de centres ou	305	350	318	246	280	272	213	184	211	369

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
verts										
Nombre de centres fermés	-286	-275	-186	-171	-194	-186	-171	-243	-172	-138

Sources des données : Système de gestion des permis des services de garde d'enfants, ministère de l'Éducation de l'Ontario (au 31 mars de chaque année).

Services de garde d'enfants agréés dans les écoles financées par les deniers publics et dans les communautés

Au 31 mars 2023, 55,2 % des centres de garde d'enfants et 65,0 % des places en service de garde d'enfants se trouvaient dans des écoles financées par les deniers publics. Les proportions restantes de 44,8 % et de 35,0 %, respectivement, étaient situées ailleurs dans la communauté. Le nombre de centres de garde d'enfants agréés dans des écoles financées par les deniers publics a augmenté de 6,5 % en 2022-2023 par rapport à l'année précédente et le nombre des places en services de garde d'enfants a augmenté de 9,3 % au cours de la même période.

Depuis 2013-2014, le nombre de centres de garde d'enfants dans des écoles financées par les deniers publics a augmenté de 26,2 %, et le nombre de places en services de garde d'enfants a augmenté de 98,2 % (voir le Tableau 6).

Tableau 6a : Nombre de centres de garde d'enfants agréés et de places dans les écoles financées par les deniers publics et dans les communautés, de 2013-2014 à 2022–2023

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Dans les écoles	2 528	2 699	2 782	2 842	2 944	2 990	3 004	2 987	2 996	3 190

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
s financées par les fonds publics										
Dans les communautés	2 541	2 445	2 494	2 509	2 493	2 533	2 561	2 519	2 549	2 586
Nombre de centres	**5 069**	**5 144**	**5 276**	**5 351**	**5 437**	**5 523**	**5 565**	**5 506**	**5 545**	**5 776**

Tableau 6b : Nombre de centres de garde d'enfants agréés et de places dans les écoles financées par les deniers publics et dans les communautés, de 2013-2014 à 2022–2023

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Dans les écoles financées par les fonds publics	165 578	203 133	236 850	250 344	268 469	282 048	294 979	296 567	300 286	328 124
Dans les communautés	152 290	147 668	152 436	156 051	158 563	164 548	167 823	167 971	172 711	176 931
Nombre	**317 868**	**350 801**	**389 286**	**406 395**	**427 032**	**446 596**	**462 802**	**464 538**	**472 997**	**505 055**

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
de places										

Source de données : Système de gestion des permis des services de garde d'enfants, ministère de l'Éducation de l'Ontario (au 31 mars de chaque année).

Services de garde d'enfants agréés des Premières Nations

Au 31 mars 2023, 75 centres de garde d'enfants agréés étaient exploités par 58 Premières Nations ou dans les réserves des Premières Nations de l'Ontario. Le nombre de places en garderies agréées des Premières Nations a augmenté de 6,5 % depuis 2013-2014 (voir le Tableau 7).

Tableau 7a : Nombre de centres de garde d'enfants agréés des Premières Nations, de 2013-2014 à 2022-2023

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Nombre de centres	74	75	76	76	76	75	75	74	73	75

Tableau 7b : Nombre de places selon le groupe d'âge des Premières Nations, de 2013-2014 à 2022-2023

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Poupon	254	270	296	290	290	290	309	309	303	313

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Bambin	702	727	727	727	731	717	747	747	742	767
Préscolaire	1 620	1 568	1 541	1 553	1 551	1 529	1 584	1 568	1 550	1 622
Maternelle et jardin d'enfants	172	177	192	192	227	225	228	208	188	188
Âge scolaire	443	398	413	413	416	413	459	459	492	492
Regroupement	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0	15	15	15	15	15

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
familial										
Nombre de places	3 191	3 140	3 169	3 175	3 215	3 189	3 342	3 306	3 290	3 397

Sources des données : Système de gestion des permis des services de garde d'enfants, ministère de l'Éducation de l'Ontario (au 31 mars de chaque année).

Services de garde d'enfants agréés en français et bilingues

Certains centres de garde agréés offrent des services en français ou en anglais et en français (bilingues). En 2022-2023, parmi les 5 776 centres de garde agréés, 316 (5,5 %) offraient des programmes en français et 102 (1,8 %), des programmes bilingues. Parmi les 505 055 places en garderies agréées, 37 972 (7,5 %) étaient dans un programme en français et 7 648 (1,5 %) dans un programme bilingue. Voir le Tableau 8 pour en savoir plus sur la répartition de ces places selon le groupe d'âge.

Tableau 8a : Nombre de places et de centres de garde d'enfants agréés en français et bilingues selon le groupe d'âge, en 2022-2023

Langue	Français	Bilingue
Nombre de centres	316	102

Tableau 8b : Nombre de places et de centres de garde d'enfants agréés en français et bilingues selon le groupe d'âge, en 2022-2023

Langue	Français	Bilingue
Poupon	707	350
Bambin	3 098	1 392
Préscolaire	6 579	2 815
Nombre de places	37 972	7 648

Langue	Français	Bilingue
Maternelle et jardin d'enfants	10 761	1 350
Âge scolaire	16 692	1 728
Regroupement familial	135	13
Nombre de places	**37 972**	**7 648**

Sources des données : Système de gestion des permis des services de garde d'enfants, ministère de l'Éducation de l'Ontario (au 31 mars 2023).

Frais réglés par les parents selon le groupe d'âge

On estime qu'en janvier 2023, les frais moyens réglés par les parents pour une journée complète dans les centres de garde agréés allaient de 39,46 $ par jour pour les poupons à 25,10 $ par jour pour les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants. Les frais moyens réglés par les parents pour une journée complète dans les agences de services de garde en milieu familial agréées allaient de 24,92 $ par jour pour les enfants de moins de 2 ans à 23,21 $ par jour pour les enfants de 4 à 5 ans.

Les services de garde d'enfants à temps plein continuent d'être plus chers pour les enfants les plus jeunes que pour les enfants les plus âgés. En général, les frais réglés par les parents pour une journée complète pour les enfants de 0 à 5 ans étaient plus élevés dans les centres de garde d'enfants agréés que dans les agences de services de garde en milieu familial. Les frais de garde avant et après l'école pour les enfants de la maternelle/du jardin d'enfants et d'âge scolaire étaient moins élevés dans les centres de garde agréés que dans les agences de services de garde en milieu familial (voir le Tableau 9).[7]

Tableau 9a : Frais quotidiens moyens par groupe d'âge parmi tous les centres de garde agréés et toutes les agences de services de garde en milieu familial

Groupe d'âge	2023 ($)
Poupon (Journée complète)	39,46
Bambin (Journée complète)	36,09
Préscolaire (Journée complète)	33,34
Maternelle et jardin d'enfants (Journée complète)	25,10
Maternelle et jardin d'enfants (Avant et après l'école)	13,75
Âge scolaire (Avant et après l'école)	23,43

Tableau 9b : Frais quotidiens moyens par groupe d'âge parmi tous les centres de garde agréés et toutes les agences de services de garde en milieu familial

Groupe d'âge	2023 ($)
Moins de 2 ans (journée complète)	24,92
2 à 3 ans (journée complète)	23,91

Groupe d'âge	2023 ($)
4 à 5 ans (journée complète)	23,21
4 à 5 ans (avant et après l'école)	14,60
6 à 12 ans (avant et après l'école)	25,75

Sources des données : Sondages sur les activités des services de garde d'enfants agréés, ministère de l'Éducation de l'Ontario. L'enquête de 2023 a permis de recueillir des données au 31 décembre 2022. Comme cette date tombait une fin de semaine, certains titulaires de permis n'ont pas déclaré la réduction des frais avec exactitude. Les frais quotidiens moyens présentés ici sont des estimations, ajustées pour tenir compte de facteurs comme les changements de prix d'une année à l'autre, le prix plancher de 12 $ et les tendances de réduction des frais. Les données présentées au Tableau 9 représentent tous les programmes de garde d'enfants agréés, qu'ils soient inscrits ou non dans le SPAGJE.

Salaires du personnel selon la catégorie

Le personnel du programme se divise en trois catégories : les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI), les employés approuvés par une directrice ou un directeur du Ministère[8] et les membres du personnel qui ne sont pas des EPEI et qui n'ont pas été approuvés par une directrice ou un directeur. Parmi le personnel du programme EPEI à temps plein employé par les centres de garde d'enfants agréés, 22,3 % gagnaient entre 15,50 $ et 19,99 $ l'heure et 47,8 % gagnaient entre 20 $ et 25 $ l'heure; 33,0 % du personnel de programme à temps plein approuvé par une directrice ou un directeur gagnaient entre 15,50 $ et 19,99 $ l'heure et 48,8 % gagnaient entre 20 $ et 25 $ l'heure; et 67,2 % des membres du personnel qui ne sont pas des EPEI et qui n'ont pas été approuvés par une directrice ou un directeur gagnaient entre 15,50 $ et 19,99 $ et 28,8 % gagnaient entre 20 $ et 25 $ l'heure (voir le Tableau 10).

Tableau 10 : Salaire horaire du personnel de programme à temps plein dans les centres de garde d'enfants agréés, en 2022

Salaire horaire	EPEI (%)	Approuvé par une directrice ou un directeur (%)	Pas un EPEI/pas approuvé par une directrice ou un directeur (%)
15,50 $ à 19,99 $	22,3	33,0	67,2
20,00 $ à 25,00 $	47,8	48,8	28,8
25,01 $ à 28,59 $	18,8	10,5	2,6
28,60 $ à 29,99 $	3,8	0,6	0,3
30,00 $ à 32,49 $	2,6	2,2	0,3
32,50 $ à 34,99 $	2,5	1,1	0,2
35,00 $ à 37,49 $	1,0	0,8	0,1
37,50 $ à 39,99 $	0,8	0,5	0,0
Plus de 40,01 $	0,5	2,4	0,4
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Sources des données : Sondage de 2023 sur les activités des services de garde d'enfants agréés, ministère de l'Éducation de l'Ontario (données au 31 décembre 2022).

Centres pour l'enfant et la famille ON y va

Les centres pour l'enfant et la famille ON y va offrent des programmes inscrits gratuits destinés aux enfants de la naissance jusqu'à l'âge de six ans, accompagnés des personnes qui en ont la charge ou de leurs parents. Toutes les familles de l'Ontario sont les bienvenues dans les centres ON y va, qui offrent une vaste gamme de services, notamment :

- des activités comme la lecture, les contes et histoires, les jeux et les chansons;
- des conseils de professionnels formés en développement de la petite enfance;
- des renseignements sur d'autres services à la famille offerts en milieu communautaire;
- des possibilités d'établir des liens avec d'autres familles ayant de jeunes enfants.

Les programmes et les services des centres pour l'enfant et la famille ON y va sont offerts au moyen de diverses méthodes de prestation de services pour répondre aux besoins uniques des familles dans leur communauté, y compris des programmes mobiles, virtuels et en plein air.

La page Web des centres pour l'enfant et la famille ON y va (https://www.ontario.ca/fr/page/trouver-un-centre-pour-lenfant-et-la-famille-y-va) du ministère permet aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants de trouver des programmes pour l'enfant et la famille dans leur communauté.

En juin 2023, il y avait 671 principaux centres ON y va en Ontario et 442 emplacements mobiles ou satellites. De plus, environ 181 centres ON y va offraient des services de soutien virtuels pour répondre aux besoins des familles dans toute la province.

Parmi tous les centres pour l'enfant et la famille ON y va, 139 ont un horaire non traditionnel, 101 offrent des programmes en français et 109 offrent des programmes destinés aux Autochtones.[9]

Programmes gérés par des organismes autochtones et programmes pour l'enfant et la famille dans les réserves

Dans le cadre de l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones, le ministère a mis sur pied ou a amélioré des programmes dans les communautés des Premières Nations et dans les communautés urbaines et rurales.

En 2023, le ministère soutenu 65 programmes pour l'enfant et la famille dans les communautés des Premières Nations et 60 programmes gérés par des organismes autochtones dans les communautés urbaines et rurales (y compris 10 programmes de garde d'enfants, 13 services de garde d'enfants et programmes pour l'enfant et la famille conjoints et 37 programmes pour l'enfant et la famille).

Développement sain et bien-être de la petite enfance

Des renseignements sur le développement sain et le bien-être des enfants avant la 1re année sont recueillis partout dans la province au moyen de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE). L'IMDPE est un questionnaire auquel répondent les enseignantes et les enseignants et qui porte sur les compétences et les aptitudes de chacun de leurs élèves de la maternelle et du jardin d'enfants. Il mesure le développement sain et le bien-être dans cinq domaines :

- la santé physique et le bien-être;
- les compétences sociales;
- la maturité affective;
- les habiletés cognitives et le développement du langage;
- les connaissances générales et les habiletés de communication.

L'IMDPE est utilisé comme mesure au niveau de la population (c.-à-d. une mesure de toute la population basée sur des limites géographiques ou administratives) par le ministère, les municipalités, les conseils scolaires et les organismes communautaires pour éclairer la prise de décisions et planifier les programmes et services pour la petite enfance. Le ministère utilise l'IMDPE comme indicateur clé afin de surveiller la situation des jeunes enfants en Ontario.

Depuis 2004, l'IMDPE est utilisé dans l'ensemble de la province selon un cycle de trois ans :

- au cours d'une période de trois ans pour le cycle 1 (2004-2006), le cycle 2 (2007-2009) et le cycle 3 (2010-2012);
- au cours d'une seule année, tous les trois ans, pour le cycle 4 (2015) et le cycle 5 (2018)[10].

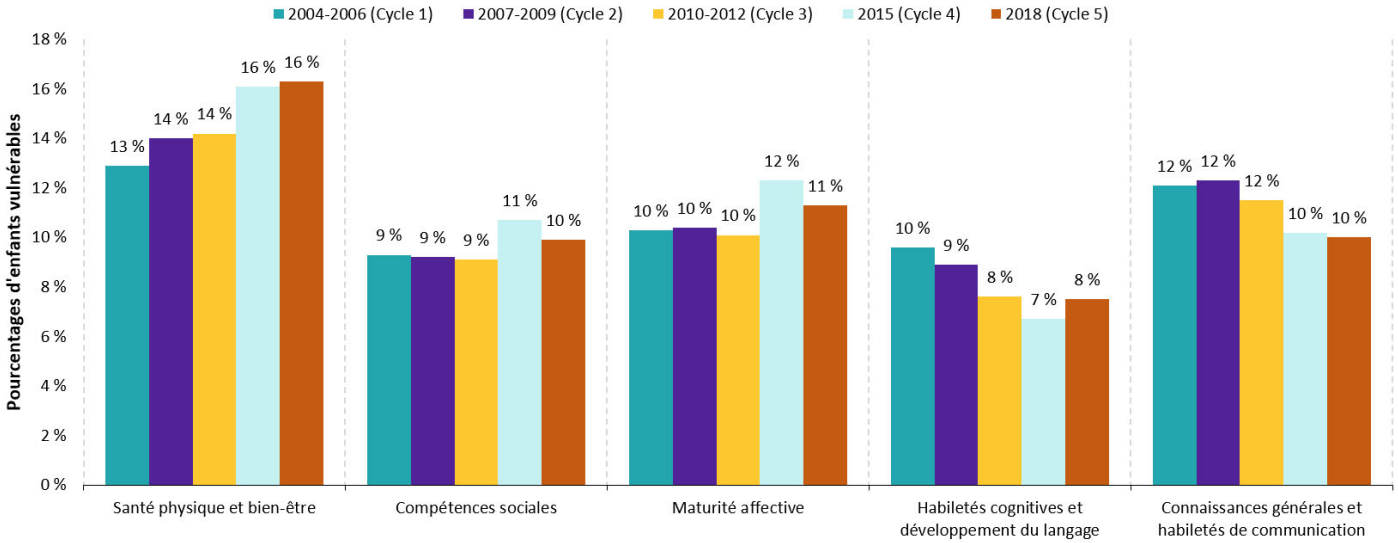
Les résultats de l'IMDPE peuvent être comparés au fil du temps pour avoir une meilleure idée de la façon dont le développement sain et le bien-être des jeunes enfants évoluent en Ontario. L'examen du pourcentage d'enfants vulnérables[11] selon le domaine permet de déterminer les aspects à l'égard desquels la difficulté pour les enfants de répondre aux attentes développementales propres à leur âge varie avec le temps (voir la Figure 2). Les résultats peuvent également être combinés pour déterminer tous les enfants qui sont vulnérables relativement à **un ou plusieurs** des cinq domaines (voir la Figure 3). Combiner les domaines permet d'avoir une vue d'ensemble et de repérer les enfants qui peuvent être vulnérables dans un seul domaine ou dans plusieurs domaines.

Si l'on compare le cycle 5 au cycle 4, les résultats sont demeurés stables dans l'ensemble. En 2018, 70,4 % des enfants étaient considérés comme prêts sur le plan développemental au début de la 1re année, comparativement à 70,6 % en 2015.

Le cycle 6 de la collecte de données de l'IMDPE aurait commencé en 2021, mais a été retardé de deux ans en raison de la pandémie. La collecte des données a commencé au printemps 2023 et l'analyse des données et la production de rapports auront lieu en 2023-2024.

Des renseignements additionnels au sujet de l'IMDPE peuvent être obtenus auprès de l'Offord Centre for Child Studies (https://edi.offordcentre.com/) de l'Université McMaster.

Figure 2 : Pourcentage d'enfants vulnérables selon le domaine de l'IMDPE, de 2004 à 2018

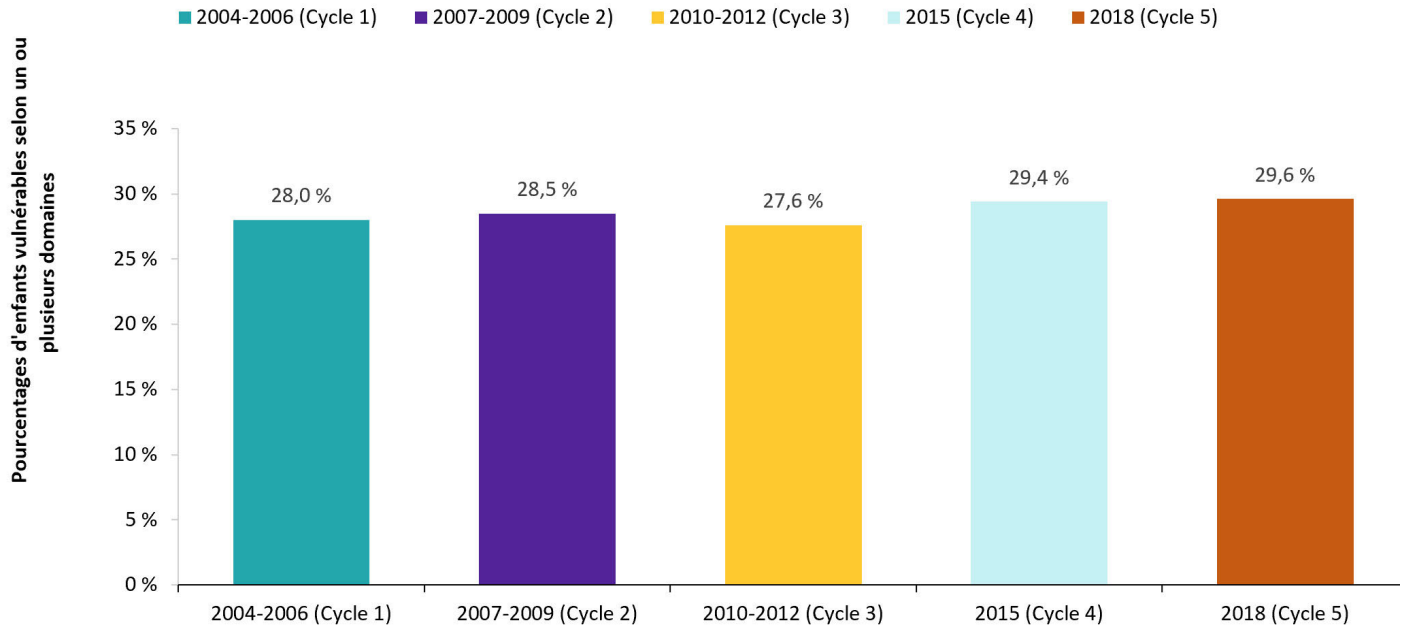


Pourcentage d'enfants vulnérables selon le domaine de l'IMDPE, de 2004 à 2018

Cycle	2004-2006 (Cycle 1)	2007-2009 (Cycle 2)	2010-2012 (Cycle 3)	2015 (Cycle 4)	2018 (Cycle 5)
Santé physique et bien-être	13 %	14 %	14 %	16 %	16 %
Compétences sociales	9 %	9 %	9 %	11 %	10 %
Maturité affective	10 %	10 %	10 %	12 %	11 %
Habiletés cognitives et développement du langage	10 %	9 %	8 %	7 %	8 %
Connaissances générales et habiletés de communication	12 %	12 %	12 %	10 %	10 %

Source de données : Offord Centre for Child Studies, Université McMaster.

Figure 3 : Pourcentage d'enfants vulnérables selon un ou plusieurs domaines de l'IMDPE, de 2004 à 2018



Pourcentage d'enfants vulnérables selon un ou plusieurs domaines de l'IMDPE, de 2004 à 2018

Cycle	Pourcentages d'enfants qui sont vulnérables selon un ou plusieurs domaines
2004-2006 (Cycle 1)	28,0 %
2007-2009 (Cycle 2)	28,5 %
2010-2012 (Cycle 3)	27,6 %
2015 (Cycle 4)	29,4 %
2018 (Cycle 5)	29,6 %

Source de données : Offord Centre for Child Studies, Université McMaster.

Troisième partie : Accords fédéraux-provinciaux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

a) Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada (SPAGJE)

En mars 2022, l'Ontario a signé un accord qui a fait date avec le gouvernement fédéral qui réduira les frais des services de garde d'enfants agréés pour les fournisseurs inscrits au SPAGJE à une moyenne de 10 $ par jour d'ici la fin de l'exercice 2025-2026. Dans un premier temps, les familles ont bénéficié d'une réduction immédiate de 25 % de leurs frais rétroactive au 1er avril 2022. Les frais ont également été réduits à 50 % des niveaux antérieurs à l'accord, en moyenne, à la fin de décembre 2022.

Priorités

Le plan d'action de l'Ontario dans le cadre du SPAGJE décrit les principes et les priorités clés de ce financement ainsi que les mesures qui doivent être prises au cours des exercices 2022-2023 et 2023-2024 pour atteindre l'objectif de la mise en œuvre du SPAGJE. Le plan d'action fixe des objectifs et des cibles qui correspondent à cinq domaines prioritaires :

- **Abordabilité :** d'ici la fin de l'exercice 2025-2026 pour les places en garderies agréées, les frais moyens des parents pour les enfants de moins de six ans seront réduits à 10 $ par jour, y compris les places subventionnées.
- **Accroître l'accès** : 86 000 nouvelles places en garderies agréées (au-dessus des niveaux de 2019) pour les enfants de moins de six ans seront créées d'ici la fin de 2026, et l'expansion sera appuyée dans les zones géographiques et les communautés issues de la diversité où elle est le plus nécessaire.
- **Améliorer la qualité** : le nombre d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) sera augmenté afin de représenter 60 % de la main-d'œuvre des services de garde d'enfants agréés d'ici 2025-2026.

- **Favoriser l'inclusion** : un plus grand nombre d'enfants de communautés et populations issues de la diversité (comme les Autochtones, les francophones, les Noirs et d'autres groupes racialisés, les nouveaux arrivants, les familles à faible revenu et les enfants ayant des besoins particuliers) pourront avoir accès à des services de garde inclusifs et de haute qualité d'ici 2025-2026.
- **Renforcer les données/la production de rapports** : d'ici à 2025-2026, les systèmes de données et de production de rapports de l'Ontario seront modernisés et mis à jour pour soutenir la mise en œuvre et mesurer la réussite.

Faire rapport sur les progrès

Le plan d'action du SPAGJE de l'Ontario décrit les indicateurs (https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-echelle-canada-2021.html#h2.18-h3.04) qui seront utilisés pour mesurer les progrès et comprend un engagement à rendre compte des résultats obtenus en fonction des indicateurs et des cibles à compter de l'exercice 2023-2024.

Les sections qui suivent décrivent les dépenses consacrées aux initiatives du SPAGJE pour 2022-2023, suivies des progrès réalisés, selon les indicateurs et les cibles des cinq domaines prioritaires.

Tableau 11 : Dépenses en vertu du SPAGJE

SPAGJE	Dépenses réelles 2022-2023[12] (en millions de dollars)
Allocations aux gestionnaires de systèmes de service : réduction des frais et rémunération de la main-d'œuvre	1 276,7
Allocations aux gestionnaires de systèmes de service : Administration municipale	24,8
Mise en œuvre : renforcer les données/la production de rapports	0,2
Administration provinciale	3,6

Domaine prioritaire n° 1 – Abordabilité

Dans le cadre du plan d'action de l'Ontario, la province s'est engagée à fournir du financement aux exploitants de services de garde d'enfants agréés inscrits au SPAGJE pour appuyer :

- une réduction des frais allant jusqu'à 25 % pour les enfants de 0 à 5 ans rétroactive au 1er avril 2022;
- une réduction des frais d'environ 50 % en moyenne pour les enfants de 0 à 5 ans d'ici la fin de 2022 par rapport aux niveaux antérieurs à l'accord;
- des frais de garde moyens de 10 $ par jour pour les enfants de 0 à 5 ans d'ici la fin de l'exercice 2025-2026.

Dans un premier temps, toutes les familles ontariennes ayant des enfants de moins de six ans inscrits à un programme de garde d'enfants agréé participant au SPAGJE ont vu leurs frais réduits, jusqu'à concurrence de 25 %, à un minimum de 12 $ par jour, rétroactivement au 1er avril 2022.

Depuis le 31 décembre 2022, les frais moyens de garde d'enfants ont été réduits d'environ 50 % par rapport aux niveaux antérieurs à l'accord.

Les familles peuvent être admissibles à des frais réduits si elles paient plus de 12 $ par jour pour la garde d'enfants et que leur enfant :

- a moins de six ans; ou
- a six ans entre le 1er janvier et le 30 juin et est inscrit dans un groupe d'âge préscolaire, maternelle et jardin d'enfants ou « regroupement familial » agréé ou dans une garderie en milieu familial agréée.

Pour que les familles paient moins de frais, les particuliers titulaires de permis de services de garde d'enfants doivent s'inscrire au SPAGJE par l'entremise de leur gestionnaire de système de services local.

En date du 31 décembre 2022, 5 221 garderies agréées étaient inscrites au SPAGJE, offrant des services de garde à frais réduits aux enfants et aux familles de la province. À la fin de décembre 2022, les 47 gestionnaires de systèmes de services avaient mis en œuvre une réduction des frais allant jusqu'à 50 % pour les places du SPAGJE dans leur région, pour un minimum de 12 $ par jour.

Parmi les programmes inscrits au SPAGJE, on estime que la réduction des frais moyens réglés par les parents varie de 48 % à 55 % dans tous les groupes d'âges, comparativement aux frais moyens réglés par les parents au 31 mars 2022 (voir le Tableau 12). Le taux de réduction des frais relativement plus faible dans les groupes d'âges de la maternelle/du jardin d'enfants (avant et après l'école) et de 4 à 5 ans (avant et après l'école) est attribuable au taux plancher de 12 $ qui limite la réduction des frais.

Tableau 12a : Frais quotidiens moyens pour les enfants de 0 à 5 ans par groupe d'âge pour les programmes de garde d'enfants agréés (centres)

Âge	2022 ($)	2023 ($)[13] (SPAGJE seulement)	% de réduction par rapport à 2022 (%)

Âge	2022 ($)	2023 ($)[13] (SPAGJE seulement)	% de réduction par rapport à 2022 (%)
Poupon (Journée complète)	75,01	36,74	-51,02 %
Bambin (Journée complète)	62,76	30,75	-51,01 %
Préscolaire (Journée complète)	55,46	26,57	-52,09 %
Maternelle et jardin d'enfants (Journée complète)	49,29	22,36	-54,64 %
Maternelle et jardin d'enfants (Avant et après l'école)	26,07	13,50	-48,20 %

Tableau 12b : Frais quotidiens moyens pour les enfants de 0 à 5 ans par groupe d'âge pour les programmes de garde d'enfants agréés (domiciles)

Âge	2022 ($)	2023 ($)[13] (SPAGJE seulement)	% de réduction par rapport à 2022 (%)
Moins de 2 ans (Journée complète)	48,69	24,68	-49,31 %
De 2 a 3 ans (Journée complète)	47,30	23,68	-49,94 %
De 4 a 5 ans (Journée complète)	43,57	22,63	-48,05 %
De 4 a 5 ans (Avant et après l'école)	27,17	14,18	-47,82 %

Sources des données : Sondages de 2022 et 2023 sur les activités des services de garde d'enfants agréés, ministère de l'Éducation de l'Ontario. Les estimations de 2023 des frais quotidiens moyens de garde d'enfants dans le Tableau 12 sont fondées sur des données provenant uniquement des programmes de garde d'enfants agréés inscrits au SPAGJE. Les frais quotidiens moyens présentés ici sont estimés à l'aide de données ajustées qui correspondent à l'exigence de réduction des frais d'au moins 50 % d'ici décembre 2022.

Domaine prioritaire n° 2 – Accès

Pour accroître l'accès, l'Ontario s'est engagé à créer 86 000 nouvelles places en garderies agréées pour les enfants de 0 à 5 ans (au-dessus des niveaux de 2019) d'ici le 31 décembre 2026. La province collabore avec les gestionnaires de systèmes de services pour veiller à ce que des services de garde abordables soient offerts dans les communautés qui en ont le plus besoin.

En décembre 2022, l'Ontario a annoncé un programme de subventions de démarrage de 213 millions de dollars pour appuyer la création de nouvelles places en garderies dans les régions ciblées et pour les communautés et les populations mal desservies. Les gestionnaires de systèmes de services ont déterminé leurs quartiers et populations prioritaires dans leurs plans de croissance dirigée.

Des subventions de démarrage ont été accordées aux gestionnaires de systèmes de services afin de soutenir la croissance de tous les programmes, mais la priorité sera accordée aux régions ayant des populations à besoins élevés, y compris les enfants vulnérables, les enfants de populations diverses, les enfants ayant des besoins particuliers et les communautés autochtones et francophones. Les titulaires de permis peuvent demander des subventions de démarrage par l'entremise de leurs gestionnaires de systèmes de services. De plus amples renseignements ont été fournis aux gestionnaires de systèmes de services dans les lignes directrices du SPAGJE publiées en juin 2023, y compris une allocation théorique de 54,8 millions de dollars pour appuyer la création de places en garderie en 2023.

Le Tableau 13 ci-dessous indique le nombre de places en garderies agréées pour les enfants de 0 à 5 ans en 2019 et 2023. Depuis 2019, il y a eu une augmentation de plus de 41 900 places en service de garde d'enfants agréées pour les enfants de 0 à 5 ans en Ontario.

Tableau 13a : Nombre de places dans tous les centres de garde d'enfants agréés et d'inscriptions dans toutes les agences de services de garde en milieu familial agréées pour les enfants de 0 à 5 ans, par milieu, type d'établissement et groupe d'âge (Centres)[14]

Année	2019	2023

Année	2019	2023
Type d'établissement (Sans but lucratif)	194 815	222 765
Type d'établissement (À but lucratif)	81 444	94 601
Groupe d'âge (Poupon)	13 626	15 715
Groupe d'âge (Bambin)	46 865	53 894
Groupe d'âge (Préscolaire)	112 042	123 731
Groupe d'âge (Maternelle et jardin d'enfants)	103 308	123 014
Groupe d'âge (Regroupement familial)	418	1 012
Total	**276 259**	**317 366**

Tableau 13b : Nombre de places dans tous les centres de garde d'enfants agréés et d'inscriptions dans toutes les agences de services de garde en milieu familial agréées pour les enfants de 0 à 5 ans, par milieu, type d'établissement et groupe d'âge (Domiciles)[14]

Année	2019	2023
Groupe d'âge (Moins de 2 ans)	3 554	4 067
Groupe d'âge (De 2 a 3 ans)	5 350	7 080
Groupe d'âge (De 4 a 5 ans)	3 948	2 488
Total	**14 022**	**13 635**

Tableau 13c : Nombre de places dans tous les centres de garde d'enfants agréés et d'inscriptions dans toutes les agences de services de garde en milieu familial agréées pour les enfants de 0 à 5 ans, par milieu, type d'établissement et groupe d'âge (Type d'établissement)[14]

Année	2019	2023
Total pour les établissements sans but lucratif	207 667	236 400
Total	**289 111**	**331 001**

Année	2019	2023
Total pour les établissements à but lucratif	81 444	94 601
Total	**289 111**	**331 001**

Sources des données : Système de gestion des permis des services de garde d'enfants et sondage sur les activités des services de garde d'enfants agréés, ministère de l'Éducation de l'Ontario. Données au 31 mars, pour les places dans les centres chaque année. Données pour les inscriptions en milieu familial au 31 mars 2018 et au 31 décembre 2022, respectivement pour 2019 et 2023. Les données représentent tous les programmes de garde d'enfants agréés, qu'ils soient inscrits ou non dans le SPAGJE.

Domaine prioritaire n° 3 – Inclusion

L'Ontario s'est engagé à mettre en place un système de garde d'enfants pour tous les enfants en élaborant un plan d'inclusion qui appuie l'accès à des services de garde d'enfants pour les familles à faible revenu, les enfants vulnérables, les enfants de communautés issues de la diversité, les enfants francophones et autochtones.

Le ministère a publié la version définitive du Cadre d'accès et d'inclusion. Le Cadre est conçu pour aider les gestionnaires de systèmes de services à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans de services locaux en mettant davantage l'accent sur l'accès en ce qui a trait à l'inclusion.

Le nouveau Cadre a été éclairé par les consultations menées au début de 2023 auprès des gestionnaires de systèmes de services, des partenaires autochtones, des acteurs de la communauté francophone, d'autres ministères de gouvernements provinciaux et d'un éventail d'autres partenaires externes. De plus, il est maintenant plus étroitement lié à la stratégie de croissance dirigée (l'allocation de 86 000 nouvelles places en garderie aux gestionnaires de systèmes de services) et aux engagements du ministère pour ce qui est du SPAGJE et la garde des jeunes enfants dans le cadre du plan d'action de l'Ontario.

Le ministère continuera de tenir compte des commentaires du secteur sur les politiques à long terme, la main-d'œuvre et les initiatives de collecte de données dans le cadre de l'élaboration continue des politiques et des programmes du SPAGJE.

Le ministère en est aux premières étapes de la planification de l'établissement d'une approche de garde d'enfants gérée par les Autochtones pour l'engagement et la collaboration continus envers/avec les partenaires autochtones. L'objectif est de cerner et d'exploiter les pratiques exemplaires et d'éliminer les obstacles à la création de services de garde gérés par les Autochtones. À l'heure actuelle, le ministère entreprend des conversations trilatérales avec des partenaires autochtones et le gouvernement du Canada.

Ressources pour besoins particuliers

La province verse également des fonds pour les ressources pour besoins particuliers aux gestionnaires de systèmes de services et aux Premières Nations afin d'appuyer l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers dans les milieux de garde d'enfants agréés, y compris les services de garde en milieu familial, les camps et les autres programmes de loisirs autorisés, sans frais supplémentaires pour les parents ou les responsables. Selon le Règlement de l'Ontario 138/15, le terme « enfant ayant des besoins particuliers » signifie tout enfant dont les besoins cognitifs, physiques, sociaux, affectifs ou liés à la communication, d'une part, ou les besoins liés au développement général, d'autre part, sont de nature à nécessiter des mesures de soutien additionnelles. Le financement pour les ressources pour besoins particuliers ne peut servir qu'à embaucher des services pour appuyer l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers, offrir des possibilités de perfectionnement professionnel au personnel qui travaille auprès d'enfants ayant des besoins particuliers, ou acheter ou louer du matériel et des fournitures spécialisés pour aider les enfants ayant des besoins particuliers.

En 2022, un total de 127,4 millions de dollars (7,6 % du financement provincial) a été consacré aux ressources pour besoins particuliers. Un total de 35 990 enfants ont été financés par le biais des ressources pour besoins particuliers en 2022, la dernière année pour laquelle nous disposons de données.[15]

Programmes en français et bilingues

L'Ontario prévoit de maintenir ou d'augmenter le nombre de places en service de garde d'enfants agréées offrant des programmes en français et des programmes bilingues pour les enfants de 0 à 5 ans d'ici 2025-2026. La province prévoit également de continuer d'atteindre ou de dépasser le nombre de places en garderies en français pour les enfants de 0 à 5 ans proportionnellement à la population francophone en Ontario.

En 2021, il y avait 19 900 places dans des services de garde d'enfants agréées offrant des programmes en français et 5 600 places dans des garderies agréées offrant des programmes bilingues pour les enfants de 0 à 5 ans. Depuis, on a observé une augmentation dans les deux catégories. Au 31 mars 2023, il y avait 21 300 places dans des services de garde d'enfants offrant des programmes en français et 5 900 places dans des services de garde d'enfants offrant des programmes bilingues pour les enfants de 0 à 5 ans dans la province. Environ 7,5 % des places en services de garde d'enfants agréés étaient dans des programmes en français, soit plus que la population francophone de l'Ontario.

Domaine prioritaire n° 4 – Main-d'œuvre et qualité

Dans le cadre du SPAGJE, l'Ontario appuie le recrutement et le maintien en poste des EPEI en améliorant la rémunération des salariés faiblement rémunérés, y compris les salaires minimums et par l'élaboration de stratégies pour améliorer le recrutement et le maintien en poste.

En 2022, un plancher salarial de 18 $ l'heure pour le personnel du programme EPEI et de 20 $ l'heure pour les superviseurs des EPEI et les visiteurs au domicile des EPEI a été établi.

En 2023, le SPAGJE prévoyait un plancher salarial de 19 $ l'heure pour le personnel du programme EPEI et de 21 $ l'heure pour les superviseurs des EPEI et les visiteurs au domicile des EPEI et une augmentation salariale annuelle de 1 $ l'heure pour les EPEI, jusqu'à concurrence de 25 $ l'heure.

Pour être admissible au plancher salarial et à l'augmentation annuelle de 1 $ l'heure, le personnel doit être employé dans un centre de garde d'enfants agréé ou une agence de services de garde en milieu familial qui participe au SPAGJE et occuper un poste dans les catégories suivantes :

- personnel du programme EPEI;
- superviseur des services de garde des EPEI;
- visiteur ou visiteuse de service de garde en milieu familial EPEI.

De plus, un financement minimum pour crédits compensatoires sera fourni aux titulaires de permis participants afin de compenser les augmentations salariales du personnel non-EPEI associées aux augmentations du salaire minimum.

Une stratégie globale sur la main-d'œuvre a été annoncée pour appuyer le recrutement et le maintien en poste des EPEI grâce à d'autres améliorations de la rémunération et des possibilités de perfectionnement professionnel, qui seront mises en œuvre en 2024.

La subvention pour l'augmentation salariale financée par la province appuie également une augmentation salariale pour les professionnels des services de garde d'enfants admissibles qui travaillent dans des services de garde agréés. Les titulaires de permis sont tenus de présenter une demande de subvention pour l'augmentation salariale pour être admissibles au plancher salarial ou à l'augmentation salariale annuelle en vertu du SPAGJE. Le plancher salarial et l'augmentation salariale annuelle sont calculés après l'obtention de la subvention pour l'augmentation salariale.

Selon les données rapportées par les gestionnaires de systèmes de services, 3 783 membres du personnel du programme EPEI, 542 superviseurs des EPEI et 15 visiteurs ou visiteuses de service de garde en milieu familial EPEI ont bénéficié du plancher salarial en 2022.

Le tableau ci-dessous présente les plages salariales du personnel de programme à temps plein travaillant dans les centres de garde d'enfants agréés, par catégorie de personnel.

Tableau 14 : Salaire horaire du personnel à temps plein, des superviseurs et des visiteurs ou visiteuses de service de garde en milieu familial agréé du programme EPEI, 2022

Plage de salaire horaire[16]	Personnel du programme EPEI (%) 31 mars 2022	Personnel du programme EPEI (%) 31 décembre 2022	Superviseurs des EPEI (%) 31 mars 2022	Superviseurs des EPEI (%) 31 décembre 2022	Visiteurs ou visiteuses de service de garde en milieu familial EPEI (%) 31 mars 2022	Visiteurs ou visiteuses de service de garde en milieu familial EPEI (%) 31 décembre 2022
15,00 $ à 19,99 $	32,4	22,3	7,8	3,7	6,5	3,0
20,00 $ à 25,00 $	43,8	47,8	26,3	22,9	17,4	16,5
25,01 $ à 28,59 $	14,7	18,8	24,2	24,2	27,0	28,4
28,60 $ à 29,99 $	2,5	3,8	7,4	6,5	10,0	13,6
30,00 $ à 32,49 $	2,2	2,6	8,9	10,3	8,3	8,5
32,50 $ à 34,99 $	2,4	2,5	7,5	9,4	7,0	5,1
35,00 $ à 37,49 $	1,0	1,0	4,7	6,3	7,4	7,2
37,50 $ à 39,99 $	0,6	0,8	3,6	6,1	3,9	8,5
40,01 $+	0,4	0,5	9,5	10,7	12,6	9,3
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Sources des données : Sondage sur les activités des services de garde d'enfants agréés, ministère de l'Éducation de l'Ontario. Le sondage de 2022 se rapporte aux données au 31 mars 2022 et le sondage de 2023, aux données au 31 décembre 2022.

Pourcentage d'EPEI

L'Ontario vise à faire passer à 60 % le pourcentage d'employés des services de garde agréés qui sont des EPEI d'ici 2025-2026. Au 31 décembre 2022, 35 967 membres du personnel du programme à temps plein travaillaient dans des centres de garde d'enfants agréés et 20 947 (58,2 %) d'entre d'eux étaient des EPEI (voir le Tableau 15).

Tableau 15 : Nombre et pourcentage de membres du personnel du programme EPEI à temps plein

Type de personnel	31 mars 2022	31 décembre 2022
Nombre de membres du personnel du programme EPEI à temps plein	19 112	20 947
Nombre total de membres du personnel du programme EPEI et non-EPEI à temps plein	32 445	35 967
% de membres du personnel du programme EPEI à temps plein	58,90 %	58,20 %

Sources des données : Sondage sur les activités des services de garde d'enfants agréés, ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Perfectionnement professionnel

L'Ontario s'est engagé à investir dans le perfectionnement professionnel, y compris à maintenir les initiatives pour la main-d'œuvre financées dans le cadre de l'Accord sur la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance 2021–2022. Le ministère a mené de vastes consultations auprès de partenaires du secteur pour discuter de la pénurie actuelle d'EPEI et des interventions visant à appuyer l'augmentation du recrutement et du maintien en poste, y compris du perfectionnement professionnel (p. ex., possibilités de croissance, formation ciblée sur la sensibilisation culturelle, la santé mentale, les traumatismes, les besoins particuliers et la lutte contre le racisme). La stratégie relative à la main-d'œuvre est en cours de mise en œuvre. L'Ontario fera rapport au gouvernement fédéral sur les objectifs et les indicateurs d'ici la fin de l'exercice 2023–2024.

Domaine prioritaire n° 5 – Mise en œuvre et soutien continu

L'Ontario s'est engagé à veiller à ce que la mise en œuvre du SPAGJE se fasse d'une manière qui reflète nos principes de responsabilisation et de transparence.

À cette fin, l'Ontario étudie la possibilité d'élaborer une solution de TI pour atteindre une plus grande uniformité provinciale, réduire le fardeau administratif dans l'ensemble du secteur (en particulier pour les familles) et appuyer la collecte et l'analyse des données, y compris la production de rapports au gouvernement fédéral sur les indicateurs clés associés au SPAGJE.

En 2022-2023, 2,2 % des dépenses du SPAGJE ont servi à l'administration des initiatives du SPAGJE à l'échelle provinciale et municipale, y compris aux coûts de TI connexes et à la mise en œuvre de l'initiative de transformation numérique mentionnée ci-dessus.[17]

b) Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 400 millions de dollars dans son budget de 2016, et 7 milliards de dollars supplémentaires sur une période de 10 ans dans son budget de 2017, pour conclure avec les provinces et les territoires un Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-garde-jeunes-enfants/rapports/2017-cadre-multilateral.html) . En vertu de ce cadre, le gouvernement fédéral et ces provinces et territoires ont convenu de travailler ensemble au fil du temps pour atteindre des objectifs généraux à long terme visant des systèmes d'apprentissage et de garde des enfants qui sont de haute qualité, accessibles, abordables, flexibles et inclusifs. Ces provinces et territoires ont également convenu de faire rapport chaque année sur les progrès réalisés en ce qui concerne le cadre et l'incidence du financement fédéral, tout en tenant compte des priorités de chaque territoire de compétence en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Le 12 juin 2017, l'Ontario a été la première province à signer un accord triennal en vertu de ce cadre, l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-2017.html) . En vertu de l'Accord, le gouvernement fédéral a convenu d'allouer 439 millions de dollars à l'Ontario sur trois ans (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020).[18] En juillet 2020, les gouvernements fédéral et provincial se sont entendus pour prolonger d'un an l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui a alloué en 2020-2021 près de 147 millions de dollars dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. En août 2021, les gouvernements fédéral et provincial ont convenu d'un renouvellement de quatre ans de l'Accord. Dans le cadre du renouvellement, l'Ontario a reçu près de 147 millions de dollars du gouvernement fédéral en 2021-2022 pour poursuivre les investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans la province, et le financement annuel passe progressivement à 211 millions de dollars en 2024-25.

La présente section souligne les progrès réalisés par l'Ontario pour rehausser la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la flexibilité et l'inclusion en ce qui concerne l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans le cadre de l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Veuillez consulter les indicateurs (https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-2017.html) utilisés pour mesurer les progrès de l'Ontario.

b1) Dépenses et mesures

En vertu de l'Accord, l'Ontario a reçu 198,4 millions de dollars en financement fédéral au cours de l'exercice 2022-2023 et 2,9 millions de dollars de ce financement ont été reportés sur l'exercice 2021–2022. Les dépenses réelles de l'Ontario au cours de l'exercice 2022-2023 se sont élevées à 195,4 millions de dollars.[19]

Le financement de 2022–2023 a appuyé les trois secteurs de mesures suivants :

- accès accru à des services de garde d'enfants agréés abordables et de haute qualité;
- accès accru aux centres pour l'enfant et la famille ON y va;
- démarches novatrices pour permettre l'accès à de la formation et à des occasions d'apprentissage professionnel de haute qualité pour la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants.

Tableau 16 : Dépenses et mesures fondées sur l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour 2022-2023

Secteurs	Fonds fédéraux	Mesures	Dépenses réelles[20] (en millions de dollars)
Services de garde d'enfants d'excellente qualité	L'Ontario a alloué 136,7 millions de dollars des fonds fédéraux pour accroître les subventions et l'accès aux services de garde d'enfants en Ontario.	Les fonds fédéraux ont été versés aux gestionnaires de systèmes de services dans le cadre d'ententes de services provinciales-municipales. En décembre 2021, les gestionnaires de systèmes de services ont reçu une entente de services accompagnée de lignes directrices sur le financement pour 2022 pour les services de garde d'enfants agréés et les centres pour l'enfant et la famille ON y va, y compris les fonds versés au titre de l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.	136,7 M$
Centres pour l'enfant et la famille ON y va	L'Ontario a utilisé 55,1 millions de dollars du financement fédéral pour soutenir les programmes pour l'enfant et la famille ON y va.	Le financement fédéral a été fourni aux gestionnaires de systèmes de services pour appuyer 671 emplacements principaux pour l'enfant et la famille ON y va en Ontario et 442 emplacements mobiles ou satellites et 181 centres ON y va offraient des services de soutien virtuels dans toute la province.	55,1 M$
Perfectionnement professionnel	La province a utilisé 2 millions de dollars des fonds fédéraux pour accroître le nombre d'étudiantes et d'étudiants recevant une aide du Programme de formation complémentaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance.	Le financement fédéral a pris la forme de subventions versées en 2022-2023 afin d'aider les personnes qui travaillent dans des milieux d'éducation de la petite enfance et de garde d'enfants admissibles à obtenir un diplôme en éducation de la petite enfance ou la certification en leadership.	2,0 M$
Perfectionnement professionnel	L'Ontario a utilisé 4,5 millions de dollars des fonds fédéraux pour appuyer l'apprentissage professionnel de la main-d'œuvre de la petite enfance et de la garde d'enfants.	Ce financement a été fourni pour appuyer des stratégies d'apprentissage professionnel adaptées à la culture pour le personnel francophone et des Premières Nations, Métis, Inuit et Autochtone du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants.	1,5 M$

Sources des données : Ministère de l'Éducation de l'Ontario.

b2) Indicateurs des services de garde d'enfants agréés

Les indicateurs présentés dans cette section reflètent les secteurs d'investissement en vertu de l'accord pour rehausser la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la flexibilité et l'inclusion dans les services de garde d'enfants agréés.

Qualité

Qualifications du personnel

Le Règlement de l'Ontario 137/15 pris en application de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* (https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/14c11) énonce les exigences minimales concernant les qualifications du personnel des centres de garde d'enfants agréés et des agences de services de garde en milieu familial agréées, y compris les exigences concernant le ratio employés-enfants, l'effectif maximal des groupes d'enfants ainsi que la proportion d'employés qui doivent être qualifiés pour les différents groupes d'âges dans les centres de garde d'enfants agréés (voir le Tableau 17). Les exigences minimales sont les suivantes :

Un **superviseur** est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- elle est membre en règle de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, elle possède au moins deux ans d'expérience en matière de prestation de services de garde d'enfants agréés et elle est approuvée par une directrice ou un directeur du ministère;
- elle est, de l'avis d'une directrice ou d'un directeur, capable de planifier et de diriger le programme d'un centre de garde d'enfants, d'être responsable des enfants et de superviser le personnel.

Un **employé qualifié** à l'égard de n'importe quel groupe d'âge autorisé est :

- un employé qui est membre en règle de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance;

- un employé qui est approuvé autrement par une directrice ou un directeur.

À l'égard d'un groupe autorisé d'enfants d'âge scolaire moyen ou d'un groupe autorisé d'enfants d'âge scolaire primaire/moyen comprenant uniquement des enfants d'âge scolaire moyen, les personnes suivantes sont aussi des employés qualifiés :

- un employé qui détient un diplôme ou un grade en services à l'enfance et à la jeunesse;
- un employé qui détient un diplôme ou un grade en techniques des services de loisirs;
- un employé qui est membre en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Un **visiteur de service de garde en milieu familial** est un employé d'une agence de services de garde d'enfants en milieu familial qui surveille et fournit du soutien dans des établissements de services de garde d'enfants en milieu familial agréés. Un visiteur de services de garde en milieu familial est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- elle est membre en règle de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, elle possède au moins deux ans d'expérience de travail avec des enfants de moins de 13 ans elle est approuvée par une directrice ou un directeur;
- elle est, de l'avis d'une directrice ou d'un directeur, capable de fournir un soutien et une supervision dans un local où sont fournis des services de garde en milieu familial.

Tableau 17 : Ratios employés/enfants, effectif des groupes, et proportion d'employés devant être des employés qualifiés pour les différentes catégories d'âge dans les services de garde d'enfants offerts dans les centres de garde d'enfants agréés

Catégorie d'âge	Groupe d'âge	Ratio employés-enfants	Nombre maximal d'enfants dans le groupe	Proportion d'employés devant etre des employés qualifiés
Poupon	Moins de 18 mois	3 pour 10	10	1 sur 3
Bambin	18 mois ou plus mais moins de 30 mois	1 pour 5	15	1 sur 3
Préscolaire	30 mois ou plus mais moins de 6 ans	1 pour 8	24	2 sur 3
Maternelle et jardin d'enfants	44 mois ou plus mais moins de 7 ans	1 pour 13	26	1 sur 2
Âge scolaire primaire/moyen	68 mois ou plus mais moins de 13 ans	1 pour 15	30	1 sur 2
Âge scolaire moyen	9 ans ou plus mais moins de 13 ans	1 pour 20	20	1 sur 1

Sources des données : *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*, ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Pour plus d'informations sur les règles de garde d'enfants en Ontario, consultez les Règles entourant la garde d'enfants en Ontario (https://www.ontario.ca/fr/page/regles-entourant-la-garde-denfants-en-ontario) .

Le ministère surveille et applique les exigences relatives aux qualifications des employés dans tous les centres de garde d'enfants agréés et dans toutes les agences de services de garde en milieu familial agréées. Les centres et les agences satisfont aux exigences en embauchant des superviseurs, des employés ou des visiteurs de service de garde en milieu familial qui sont des EPEI ou qui sont approuvés par une directrice ou un directeur, tel que décrit précédemment. Selon les estimations :[21]

- 82 % des centres de garde d'enfants agréés emploient au moins un EPEI pour les postes de superviseur;
- 98 % des agences de services de garde en milieu familial agréées emploient au moins un EPEI pour tous les postes de visiteur de service de garde en milieu familial.

Cadre pédagogique

Le document *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance (2014)* (https://www.ontario.ca/fr/page/comment-apprend-on-pedagogie-de-lontario-pour-la-petite-enfance) est une ressource d'apprentissage professionnel pour celles et ceux qui travaillent dans les services de garde d'enfants et dans les programmes pour l'enfant et la famille. Il favorise l'élaboration d'une pédagogie et de programmes dans les milieux de la petite enfance qui sont façonnés par des points de vue sur les enfants, les éducatrices et éducateurs et les familles, et les relations entre eux. Des règlements supplémentaires pris en application de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* (https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/14c11) sont également en place afin d'aider les titulaires de permis de services de garde d'enfants à intégrer le document *Comment apprend-on?* dans la pratique.

Au 31 mars 2023, tous les centres de garde d'enfants agréés et toutes les agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées s'étaient conformés aux exigences concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un énoncé de programme conforme à *Comment apprend-on?*, soit avant de recevoir leur permis soit avant que ce dernier ne soit renouvelé. Le ministère continue de soutenir la mise en œuvre de la pédagogie de *Comment apprend-on?* dans les programmes de garde d'enfants agréés dans la province.

En 2020, le ministère a publié le document *Miser sur les démarches pédagogiques du document Comment apprend-on? pour rouvrir les programmes pour la petite enfance et la garde*

d'enfants en Ontario (https://www.ontario.ca/fr/page/comment-apprend-on-pedagogie-de-lontario-pour-la-petite-enfance) pour aider les fournisseurs et le personnel à s'engager auprès des enfants et des familles tout en respectant les mesures de santé et de sécurité.

Accès

Au 31 mars 2023, il y avait 505 055 places dans des services de garde d'enfants agréées pour les enfants de 0 à 12 ans dans la province, dont 32 058 places ajoutées au système par rapport à l'année précédente (voir le Tableau 18). Selon les estimations, il y a suffisamment de places dans les centres de garde d'enfants agréés pour 25,5 % des enfants de 0 à 12 ans de la province.[22]

Tableau 18 : Population d'enfants en Ontario, places en garderies agréées et pourcentage d'enfants ayant accès à des services de garde d'enfants agréés, de 2013-2014 à 2022-2023

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Population d'enfants âgés de 0 à 12 ans	1 908 491	1 915 795	1 934 191	1 939 255	1 950 021	1 959 118	1 964 136	1 947 747	1 958 080	1 978 119
Places en centre	317 868	350 801	389 286	406 395	427 032	446 596	462 802	464 538	472 997	505 055

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Nombre d'enfants agréés										
Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 12 ans pour	16,7 %	18,3 %	20,1 %	21,0 %	21,9 %	22,8 %	23,6 %	23,9 %	24,2 %	25,5 %

Année	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023
Lesquels il y a des places en service de garde d'enfants agréés										

Sources des données : Données sur la population d'enfants provenant des projections démographiques de l'été 2023, ministère des Finances de l'Ontario, et données sur les places disponibles provenant du Système de gestion des permis des services de garde d'enfants (SGPSGE), ministère de l'Éducation de l'Ontario (au 31 mars de chaque année).

Abordabilité

Les fonds prévus dans l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants financent de nouvelles places complètement ou partiellement subventionnées et un accès accru selon les priorités suivantes :

- soutenir les enfants de 0 à 6 ans à l'aide de nouvelles places subventionnées, améliorer l'accès aux services, réduire largement les frais associés aux services de garde d'enfants agréés et en augmenter l'abordabilité, financer les projets d'immobilisations communautaires à but non lucratif (à l'exception des projets d'immobilisations pour les programmes de garde d'enfants ouverts durant les heures d'école pour les enfants de la maternelle/du jardin d'enfants et d'âge scolaire);
- soutenir les enfants de 0 à 12 ans à l'aide de places subventionnées supplémentaires, améliorer l'accès aux services et réduire largement les frais associés aux services de garde d'enfants agréés et en augmenter l'abordabilité.

En 2022, la dernière année pour laquelle nous disposons de données, 113 052 enfants en Ontario ont obtenu des places subventionnées.[23] De ce nombre, 4 899 enfants ont bénéficié d'un soutien financier dans le cadre de l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.[24]

Selon les estimations, 64 % des enfants qui obtiennent une place subventionnée font partie d'une famille dont le revenu est de 40 000 $ ou moins (voir le Tableau 19).

Tableau 19 : Pourcentage d'enfants ayant une place subventionnée, selon le revenu familial, 2022

Revenu familial	Pourcentage
20 000 $ et moins	28 %
20 001 $ à 40 000 $	36 %
40 001 $ à 60 000 $	23 %
60 001 $ à 80 000 $	9 %
80 001 $ à 100 000 $	3 %
100 000 $ et plus	1 %
Total	**100 %**

Sources des données : Système d'information sur le financement de l'éducation (pourcentages estimés), ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Flexibilité et inclusion

Heures non traditionnelles

Il est important d'assurer une flexibilité dans la prestation des services de garde d'enfants afin de répondre aux besoins des parents et des personnes ayant la charge des enfants qui travaillent selon des horaires non traditionnels. En Ontario, une petite proportion des centres de garde d'enfants et des fournisseurs de services de garde en milieu familial agréés offre des services pendant des heures non traditionnelles :[25]

- 8,2 % des centres de garde d'enfants ont déclaré que les services étaient disponibles pendant la fin de semaine, et moins de 1 % ont signalé la disponibilité des services de garde en soirée ou la nuit;
- 7,0 % des fournisseurs de services de garde d'enfants en milieu familial ont déclaré que le service était disponible pendant la fin de semaine; 6,8 % ont affirmé qu'il était disponible en soirée et 4,5 % la nuit.

Ressources pour besoins particuliers

La province verse également des fonds pour les ressources pour besoins particuliers aux gestionnaires de systèmes de services et aux Premières Nations afin d'appuyer l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers dans les milieux de garde d'enfants agréés, y compris les services de garde en milieu familial, les camps et les autres programmes de loisirs autorisés, sans frais supplémentaires pour les parents ou les responsables.

Un total de 35 990 enfants ont été financés par le biais des ressources pour besoins particuliers en 2022, la dernière année pour laquelle nous disposons de données.[26]

Centres de garde d'enfants gérés par des organismes autochtones

Un total de 37 centres de garde d'enfants agréés ont déclaré être gérés par des organismes autochtones dans des communautés urbaines et rurales.[27]

Services de garde d'enfants en français et bilingues

Au 31 mars 2023, un total de 316 centres de garde d'enfants agréés offraient des programmes en français, et 102 centres offraient des programmes bilingues.

Enfants dans les services de garde d'enfants agréés selon le revenu

Le ministère ne recueille pas de données sur le revenu auprès des familles qui inscrivent leurs enfants dans les services de garde d'enfants agréés. Cet indicateur est estimé à partir du nombre de places dans les garderies agréées de la province et des données sur la répartition des familles dans l'ensemble des niveaux de revenu de Statistique Canada.

Au 31 mars 2023, il y avait 505 055 places en garderies agréées pour les enfants de 0 à 12 ans en Ontario. Environ 21,6 % des familles ayant des enfants dans la province avaient un revenu familial inférieur à 40 000 $, 39,7 % gagnaient entre 40 000 $ et 100 000 $ et 38,7 % touchaient plus de 100 000 $.[28]

Selon les estimations, en se fondant sur la répartition des revenus, on constate ce qui suit :

- plus de 109 000 places sont occupées par des enfants de familles ayant un revenu inférieur à 40 000 $;
- environ 201 000 places sont occupées par des enfants de familles ayant un revenu se situant entre 40 000 $ et 100 000 $;
- environ 195 000 places sont occupées par des enfants de familles ayant un revenu supérieur à 100 000 $.

b3) Indicateurs relatifs aux centres pour l'enfant et la famille ON y va

Les indicateurs présentés dans cette section reflètent les secteurs d'investissement en vertu de l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour rehausser la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la flexibilité et l'inclusion dans les centres pour l'enfant et la famille.

Qualité

Qualifications du personnel

Les expériences dans les centres pour l'enfant et la famille ON y va sont conçues pour favoriser les résultats positifs et des relations de soutien pour les enfants, leurs parents et les responsables des enfants en s'appuyant sur les données probantes et les études les plus récentes. Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) jouent un rôle important dans la prestation de programmes de haute qualité pour la petite enfance parce qu'elles et ils possèdent des connaissances et de l'expertise spécialisées sur le développement de l'enfant et sur l'apprentissage fondé sur le jeu et l'enquête.

Chaque centre pour l'enfant et à la famille ON y va doit compter parmi ses employés au moins un EPEI qui supervise tous les services de base obligatoires liés au soutien du développement et de l'apprentissage des jeunes enfants. Si un centre pour l'enfant et la famille ON y va est incapable de recruter au moins un EPEI pour offrir ces services de base, le gestionnaire de système de services peut le soustraire à cette exigence, mais doit faire part du nombre d'exemptions au ministère.

Les centres pour l'enfant et la famille ON y va avaient jusqu'au 1er janvier 2023 pour embaucher au moins un EPEI. Cependant, les membres du personnel des centres ON y va qui ne sont pas des EPEI, mais qui comptent plus de 10 années d'expérience dans des programmes pertinents, peuvent être embauchés afin de répondre à ce besoin en dotation conformément à une ancienne disposition.

Cadre pédagogique

Les centres pour l'enfant et la famille ON y va doivent offrir des programmes qui reflètent le point de vue selon lequel les enfants, leurs parents, les responsables des enfants et les éducatrices et éducateurs sont des personnes compétentes, aptes, remplies de curiosité et ayant beaucoup de potentiel et d'expérience. Guidés par le document *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance*, les centres pour l'enfant et la famille ON y va offrent un environnement qui fait participer les parents et les responsables des enfants à titre de coapprenants et de leaders pour favoriser des expériences et des résultats positifs pour l'enfant, sa famille et sa communauté.

Accès, abordabilité, flexibilité et inclusion

En juin 2023, il y avait 671 principaux centres ON y va en Ontario et 442 emplacements mobiles ou satellites. De plus, environ 181 centres ON y va offraient des services de soutien virtuels pour répondre aux besoins des familles dans toute la province.

Parmi tous les emplacements, 139 offraient des heures non traditionnelles, 101 des programmes en français et 109 des programmes destinés aux Autochtones.

En 2022, la dernière année pour laquelle nous disposons de données, 216 491 enfants étaient desservis par les programmes pour l'enfant et la famille dans les centres ON y va[29], soit environ 21,3 % des enfants âgés de 0 à 6 ans dans la province.[30] La même année, 1 389 398 visites ont été effectuées par des enfants dans les centres ON y va, et 1 156 141 visites ont été effectuées par des parents et des responsables des enfants.[31]

Tableau 20 : Nombre d'enfants desservis par les programmes pour l'enfant et la famille et nombre de visites à ces programmes, de 2021 a 2022

	2021	2022	Augmentation en pourcentage
Nombre d'enfants desservis	84 924	216 491	154,9 %
Nombre de visites d'enfants	513 835	1 389 398	170,4 %
Nombre de visites de parents et de responsables des enfants	436 149	1 156 141	165,1 %

Sources des données : Système d'information sur le financement de l'éducation, ministère de l'Éducation de l'Ontario.

b4) Indicateurs d'apprentissage professionnel

Les indicateurs présentés dans cette section reflètent les secteurs d'investissement en vertu de l'Accord dans des approches novatrices qui favorisent l'accès à des formations et à des occasions d'apprentissage professionnel de haute qualité pour la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants.

Programme de formation complémentaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance

Ce programme permet aux personnes admissibles qui travaillent dans les milieux de la petite enfance et de la garde d'enfants de présenter une demande de subvention pour l'obtention d'un diplôme en Éducation en services à l'enfance et d'avoir la possibilité de devenir membre de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Ce programme offre en outre des possibilités de développement du leadership destinées aux personnes qui occupent des fonctions de superviseur ou qui aspirent à ces fonctions et qui

sont déjà des EPEI. De plus, ce programme accorde la priorité aux candidates et candidats francophones et des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ainsi que le personnel ayant reçu une approbation de la direction ou une lettre de permission.

Le soutien financier offert aux candidates et candidats admissibles prend la forme de subventions d'éducation et de déplacement, ainsi que d'une allocation de formation.
En 2022-2023, le ministère a alloué 3,5 millions de dollars en financement provincial ainsi que 2 millions de dollars en financement fédéral en vertu de l'Accord AGJE et 1,5 million de dollars de financement fédéral en vertu de l'Accord sur la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance. En 2022-2023, 2 153 demandes ont été approuvées dans le cadre du Programme de formation complémentaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Au fil des ans, il y a eu une augmentation du nombre de demandes, pour un taux de croissance global de 83 %.

Stratégie d'apprentissage professionnel pour les professionnels francophones et autochtones

Étant donné que les besoins d'apprentissage professionnel sont souvent accrus dans les communautés francophones et autochtones et que moins de soutien est offert, des possibilités d'apprentissage professionnel ciblées ont été fournies pour mieux répondre aux besoins au moyen d'approches culturelles et régionales mieux ciblées et adaptées.

En 2022-2023, le ministère a alloué 1,5 million de dollars en financement fédéral en vertu de l'Accord AGJE et 750 000 $ en financement fédéral en vertu de l'Accord sur la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance à trois organismes afin d'appuyer des programmes d'apprentissage professionnel pour les professionnels francophones et autochtones du secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants. Ce financement a été accordé aux organismes suivants :

- Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario (AFÉSEO) pour les professionnels de la petite enfance et de la garde d'enfants travaillant en milieu francophone;
- FIREFLY pour les professionnels de la petite enfance et de la garde d'enfants dans les communautés des Premières Nations vivant dans des réserves;
- Ontario Aboriginal Head Start Association (OAHSA) pour les professionnels de la petite enfance et de la garde d'enfants travaillant avec les Premières Nations, les Métis, les Inuits ou les Autochtones hors réserve.

Les fonds fournis à ces organismes visent à améliorer les expériences adaptées sur le plan culturel par la prestation de programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance de haute qualité, conformément au document *Comment apprend-on?*. Les organismes créent aussi des liens avec des ressources d'apprentissage professionnel ou développent de telles ressources qui répondent aux besoins du secteur.

En 2022-2023, environ 3 000 des professionnels des services de garde d'enfants et de la petite enfance ont reçu du soutien dans le cadre de l'initiative d'apprentissage professionnel.

c) Accord entre le Canada et l'Ontario sur la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance

En août 2021, le Canada et l'Ontario ont également signé l'accord Canada-Ontario relatif au financement pour la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance pour un financement ponctuel de 149,9 millions de dollars afin de favoriser la rétention et le recrutement d'une main-d'œuvre des services de la petite enfance et de la garde d'enfants de haute qualité. Ce financement visait à favoriser l'atteinte des objectifs suivants :

- maintenir la main-d'œuvre des services de la petite enfance et de la garde d'enfants existante afin que le système des services de la petite enfance et de la garde d'enfants demeure plus stable et de haute qualité;
- améliorer l'accès aux possibilités pour la main-d'œuvre qui favorisent la rétention et le recrutement, y compris les programmes de perfectionnement professionnel, de formation et de mise à niveau des qualifications;
- augmenter le nombre de membres du personnel qualifiés dans la main-d'œuvre des services de la petite enfance et de la garde d'enfants pour accroître l'accès aux services de garde d'enfants agréés pour les familles;
- attirer et soutenir la création d'une main-d'œuvre de plus en plus diversifiée pour mieux refléter la diversité des enfants et des familles qui accèdent aux programmes de services de la petite enfance et de garde d'enfants.

L'Accord sur la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance a pris fin le 31 mars 2023. L'Ontario a utilisé l'investissement pour tirer parti de la réussite des programmes existants qui soutiennent la main-d'œuvre des services de la petite enfance et de la garde d'enfants qui sont financés par les gouvernements provincial et fédéral et mis en œuvre par les gestionnaires de systèmes de services, les partenaires des Premières Nations et francophones et d'autres partenaires du secteur des services de la petite enfance et de la garde d'enfants. Le ministère avait la possibilité de reporter 50 % des 149,9 millions de dollars en 2022-2023.

Activités de mise en œuvre

Ce financement a aidé à soutenir et à retenir en poste la main-d'œuvre actuelle des services de la petite enfance et de la garde d'enfants ainsi qu'à attirer de nouvelles personnes dans la profession. Le ministère de l'Éducation a investi dans les initiatives suivantes pour atteindre cet objectif :

Tableau 21 : Initiatives en vertu de l'Accord sur la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance et du plan d'action de l'Ontario

Initiative du programme	Description	Dépenses réelles (2021-2022 et 2022-2023)
Stratégie d'apprentissage et de perfectionnement professionnel	L'Ontario a fourni des fonds pour appuyer deux journées d'apprentissage professionnel pour un maximum de 60 000 employés et superviseurs du programme travaillant dans des garderies agréées (à domicile et en centre) et des centres pour l'enfance et la famille ON y va. Pendant ces journées d'apprentissage professionnel, le personnel et les superviseurs du programme ont pu découvrir des domaines cohérents avec les domaines provinciaux et locaux comme la pédagogie de la petite enfance, le mentorat, la santé mentale, la santé et la sécurité, ainsi que les pratiques de lutte contre le racisme et les pratiques d'inclusion.	74,0 M$

Initiative du programme	Description	Dépenses réelles (2021-2022 et 2022-2023)
Fonds pour le renforcement des capacités de la main-d'œuvre et l'innovation	L'Ontario a fourni des fonds aux collectivités pour qu'elles mettent en œuvre des stratégies régionales ciblées de recrutement et de maintien en poste qui tiennent compte des différences régionales du marché du travail (p. ex., besoin accru de personnel qualifié dans les collectivités nordiques, rurales et éloignées) et tirent parti des initiatives locales déjà en cours. (p. ex., partenariats avec des programmes locaux d'emploi et de formation). Les gestionnaires de systèmes de services et les Premières Nations ont mis à profit ou élaboré de nouvelles stratégies novatrices axées sur le renforcement de la main-d'œuvre des services de la petite enfance et de la garde d'enfants de grande qualité de l'Ontario.	71,5 M$
Programme de formation complémentaire (PFC) des EPE	L'Ontario a augmenté le financement du PFC existant des EPE afin de tirer parti des progrès réalisés jusqu'à maintenant. Ce programme offre des subventions (éducation, déplacement, formation) aux personnes qui travaillent dans le secteur de la garde d'enfants et de la petite enfance et qui souhaitent obtenir leur diplôme d'ECE et s'inscrire auprès de l'OEPE. Le PFC des EPE offre également une aide financière aux superviseurs, aux EPEI qui occupent des postes ou des responsabilités de leadership désignés et aux EPEI qui aspirent à occuper des postes de leadership pour des cours postsecondaires qui renforceront leur capacité de leadership.	3,0 M$
Communautés d'apprentissage professionnel axées sur l'équité	L'Ontario a augmenté le financement des stratégies d'apprentissage professionnel existantes pour les communautés francophones et des Premières Nations, métisses et inuites afin de répondre aux besoins croissants d'apprentissage professionnel liés à la santé mentale, à la diversité culturelle, au mentorat et au réseautage.	1,5 M$

Le plan d'action de l'Ontario pour le SPAGJE comprend les indicateurs (https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-echelle-canada-2021.html#h2.18-h3.04) des initiatives prévues par l'Accord sur la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance qui seront utilisés pour mesurer les progrès.

Tableau 22 : Résultats obtenus selon les indicateurs et les objectifs énoncés dans l'Accord sur la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance et le plan d'action de l'Ontario

Mesures	Indicateurs	Objectifs	Résultats
Stratégie d'apprentissage et de perfectionnement professionnel	Nombre d'employés et de superviseurs du programme (EPEI et non-EPEI) appuyés par la stratégie d'apprentissage et de perfectionnement professionnel	75 % du personnel du programme et des superviseurs se sont inscrits à deux journées d'apprentissage professionnel	En 2022, 25 510 membres du personnel et superviseurs du programme (EPEI et non-EPEI) ont bénéficié du soutien de la stratégie d'apprentissage et de perfectionnement professionnel, ce qui représente environ 70 % des membres du personnel à temps plein et des superviseurs du programme dans le secteur des services de garde d'enfants agréés.
Stratégie d'apprentissage et de perfectionnement professionnel	Nombre de programmes de garde d'enfants (en centre et en agence de services de garde en milieu familial) et de centres ON y va soutenus	50 % des programmes de garde d'enfants et des centres ON y va soutenus par la stratégie d'apprentissage et de perfectionnement professionnel	En 2022, 2 268 (environ 36 %) programmes de garde d'enfants et centres ON y va ont été soutenus par la stratégie d'apprentissage et de perfectionnement professionnel.
Stratégie d'apprentissage et de perfectionnement professionnel	Nombre de membres du personnel du programme participant aux programmes de mentorat	25 % des nouveaux membres du personnel et superviseurs du programme participant à des programmes de mentorat	En 2022, 3 162 membres du personnel du programme ont participé à des programmes de mentorat.
Stratégie d'apprentissage et de perfectionnement professionnel	Pourcentage de membres du personnel du programme qui sont des EPEI	Accroître de 3 % la main-d'œuvre qualifiée dans les programmes de garde d'enfants et de la petite enfance	À la fin de 2022, 58 % des membres du personnel du programme à temps plein étaient des EPEI, avec une augmentation d'environ 3 500 membres (20 %) du personnel à temps plein du programme EPEI par rapport à 2021.
Fonds pour le renforcement des capacités de la	Nombre de personnes soutenues par les initiatives de recrutement et de maintien en	Soutenir les personnes par des initiatives de recrutement et de maintien	En 2022, 26 353 personnes ont bénéficié d'initiatives de recrutement et de maintien en poste.

Mesures	Indicateurs	Objectifs	Résultats
main-d'œuvre et l'innovation de l'Ontario	poste.	en poste	
Fonds pour le renforcement des capacités de la main-d'œuvre et l'innovation de l'Ontario	Nombre de membres de l'OEPE qui travaillent dans des services de garde agréés	Augmentation de 3 % du nombre de membres de l'OEPE qui travaillent dans des services de garde agréés	En juin 2023, on estime que 34 000 membres de l'OEPE travaillaient dans des services de garde agréés, soit une augmentation d'environ 3 % par rapport à 2022.
Fonds pour le renforcement des capacités de la main-d'œuvre et l'innovation de l'Ontario	Nombre de francophones et d'Autochtones inscrits auprès de l'OEPE	Augmentation de 3 % du nombre de francophones et d'Autochtones inscrits auprès de l'OEPE	En juin 2023, environ 4 300 francophones et 1 100 Autochtones étaient inscrits auprès de l'OEPE, soit une augmentation d'environ 120 % et 47 % par rapport à 2022, respectivement.
Fonds pour le renforcement des capacités de la main-d'œuvre et l'innovation de l'Ontario	Pourcentage de membres du personnel du programme qui sont équivalents temps plein (ETP)	Augmenter de 3 % le nombre de membres du personnel du programme qui sont ETP	À la fin de 2022, il y avait 35 967 membres du personnel du programme à temps plein, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2021. À la fin de 2022, il y avait 12 416 membres du personnel du programme à temps partiel, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2021.
Fonds pour le renforcement des capacités de la main-d'œuvre et l'innovation de l'Ontario	Pourcentage de membres du personnel du programme qui sont équivalents temps partiel	Augmenter de 3 % le nombre de membres du personnel du programme qui sont ETP	À la fin de 2022, il y avait 35 967 membres du personnel du programme à temps plein, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2021. À la fin de 2022, il y avait 12 416 membres du personnel du programme à temps partiel, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2021.
Programme de formation complémentaire (PFC) des EPE	Augmentation du nombre de demandes approuvées (y compris les demandes de francophones et d'Autochtones approuvées)	Augmenter de 40 % le nombre de demandes de subventions dans le cadre du PFC desEPE	Au fil des ans, il y a eu une augmentation du nombre de demandes, pour un taux de croissance global de 83 %.
Programme de formation complémentaire (PFC) des EPE	Nombre d'EPE diplômés bénéficiant du financement ponctuel des droits d'immatriculation auprès de l'OEPE	Soutenir environ 400 EPE diplômés par un financement ponctuel de leurs droits d'immatriculation d'EPE	En 2021–2022 et 2022–2023, respectivement 123 et 280 EPE diplômés ont reçu de l'aide sous la forme d'un financement ponctuel de leurs droits d'immatriculation d'EPE (pour un total de 403 EPE diplômés).
Programme de formation complémentaire (PFC) des EPE	Pourcentage de membres du personnel du programme qui sont des EPEI	Accroître de 3 % la main-d'œuvre qualifiée dans les programmes de garde d'enfants et de la petite enfance	À la fin de 2022, 58 % des membres du personnel du programme à temps plein étaient des EPEI, avec une augmentation d'environ 3 500 membres (20 %) du personnel à temps plein du programme EPEI par rapport à l'année précédente.
Communautés d'apprentissage professionnel axées sur l'équité	Nombre de professionnels soutenus par des stratégies d'apprentissage professionnel	Soutenir environ 1 800 professionnels	En 2022–2023, environ 3 110 participants ont été soutenus.

Le ministère de l'Éducation reconnaît le soutien du gouvernement du Canada relativement au Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-garde-jeunes-enfants/rapports/2017-cadre-multilateral.html) et à l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-2017.html) , l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance et l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada (https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-echelle-canada-2021.html) . La troisième partie du présent

document décrit les progrès réalisés par l'Ontario dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage et de garde des jeunes enfants aux termes de ces accords.

Mis à jour : 08 mars 2024
Date de publication : 06 mars 2024

Notes en bas de page

- [1] ^ Le groupe « regroupement familial » permet aux enfants d'âges différents (de 0 à 12 ans) au sein d'une même famille d'être placés dans le même groupe dans une salle de jeux. Cette désignation est utilisée par les centres de garde d'enfants agréés et est entrée en vigueur le 1er septembre 2017.
- [2] ^ Les « domiciles approuvés » font référence au nombre maximal de domiciles avec lesquels une agence est autorisée à conclure un contrat.
- [3] ^ Sources des données : Sondage de 2023 sur les activités des services de garde d'enfants agréés, ministère de l'Éducation de l'Ontario. Tous les centres de garde d'enfants agréés et toutes les agences de services de garde en milieu familial agréées qui étaient en activité au 31 décembre 2022 ont été invités à répondre au sondage de 2023 et 99 % l'ont fait.
- [4] ^ Les « domiciles actifs » font référence au nombre de fournisseurs de services de garde en milieu familial qui ont un contrat ou une entente avec une agence.
- [5] ^ Le groupe « regroupement familial » permet aux enfants d'âges différents (de 0 à 12 ans) au sein d'une même famille d'être placés dans le même groupe dans une salle de jeux. Cette désignation est utilisée par les centres de garde d'enfants agréés et est entrée en vigueur le 1er septembre 2017.
- [6] ^ Le « type d'établissement » désigne le statut de propriété et d'exploitation d'un service. Dans le présent rapport, les centres de garde d'enfants agréés sont classés selon deux types d'établissements : sans but lucratif et à but lucratif.
- [7] ^ Différentes catégories d'âge ont été utilisées pour recueillir des données pour les centres de garde d'enfants agréés et les agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées. Les catégories d'âge utilisées pour les centres de garde d'enfants agréés sont conformes à la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*. Ces catégories ne s'appliquent pas aux services de garde d'enfants en milieu familial agréés.
- [8] ^ Le Règlement de l'Ontario 137/15 établit des règles en vertu de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* qui régissent le personnel des centres de garde d'enfants agréés. Pour chaque groupe d'enfants dans les centres de garde d'enfants agréés, le titulaire de permis doit employer au moins un membre du personnel du programme qui est inscrit au registre public de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance à titre de membre en règle ou qui a été approuvé par une directrice ou un directeur. Pour en savoir plus, voir « Qualifications du personnel » sous « Indicateurs des services de garde d'enfants agréés ».
- [9] ^ Sources des données : Page Web ON y va sur le site Ontario.ca, ministère de l'Éducation de l'Ontario.
- [10] ^ 113 323 questionnaires de l'IMDPE ont été analysés pour le cycle 1, 110 916 pour le cycle 2, 119 494 pour le cycle 3; 125 858 pour le cycle 4 et 123 912 pour le cycle 5.
- [11] ^ Le terme « vulnérable » décrit les enfants qui obtiennent des résultats inférieurs au seuil du 10e percentile de la base de référence de l'IMDPE de l'Ontario, ce qui indique que ces enfants éprouvent des difficultés par rapport à la population de référence.
- [12] ^ Les montants des dépenses comprennent les contributions fédérales et provinciales. Les chiffres finaux pourraient changer à la fin de la vérification de 2022-2023.
- [13] ^ On estime que les frais quotidiens moyens pour 2023 reflètent les frais en date de janvier 2023 pour les programmes de garde d'enfants agréés inscrits dans le SPAGJE.
- [14] ^ Aux fins du présent SPAGJE, tous les titulaires de permis de services de garde en milieu familial (tels que définis dans la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*) sont réputés être des prestataires de services de garde agréés sans but lucratif, peu importe le type d'établissement.
- [15] ^ Sources des données : Système d'information sur le financement de l'éducation, ministère de l'Éducation de l'Ontario. Le nombre total comprend les sources de financement fédérales, provinciales et municipales.
- [16] ^ Les plages de salaires sont à peu près alignées aux deux dates (p. ex., le salaire horaire minimum était de 15,00 $ au 31 mars 2022 et de 15,50 $ au 31 décembre 2022).
- [17] ^ Les montants des dépenses comprennent les contributions fédérales et provinciales.
- [18] ^ Les montants réels peuvent varier en fonction des dernières estimations de la population.
- [19] ^ Dépenses finales d'après les états financiers vérifiés de 2022-2023.
- [20] ^ Dépenses finales d'après les états financiers vérifiés de 2022-2023.

- [21] ^ Sources des données : Système de gestion des permis des services de garde d'enfants, ministère de l'Éducation de l'Ontario, au 31 mars 2022.
- [22] ^ Cette estimation ne tient pas compte des enfants dans les services de garde en milieu familial ayant un contrat avec des agences de services de garde en milieu familial. Tous les « pourcentages d'enfants âgés de 0 à 12 ans pour lesquels il y a des places en garderies agréées » sont mis à jour avec les données de projection de la population d'enfants à l'été de 2023, ministère des Finances de l'Ontario.
- [23] ^ Sources des données : Système d'information sur le financement de l'éducation, ministère de l'Éducation de l'Ontario. Le nombre total comprend les sources de financement fédérales, provinciales et municipales.
- [24] ^ Sources des données : Système d'information sur le financement de l'éducation, ministère de l'Éducation de l'Ontario.
- [25] ^ Sources des données : Sondage de 2023 sur les activités des services de garde d'enfants agréés, ministère de l'Éducation de l'Ontario (au 31 décembre 2022).
- [26] ^ Sources des données : Système d'information sur le financement de l'éducation, ministère de l'Éducation de l'Ontario. Le nombre total comprend les sources de financement fédérales, provinciales et municipales.
- [27] ^ Sources des données : Sondage de 2023 sur les activités des services de garde d'enfants agréés, ministère de l'Éducation de l'Ontario (au 31 décembre 2022).
- [28] ^ Sources des données : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016104 au catalogue de Statistique Canada.
- [29] ^ Sources des données : Système d'information sur le financement de l'éducation, ministère de l'Éducation de l'Ontario.
- [30] ^ Le pourcentage est une estimation fondée sur le nombre d'enfants desservis et la population totale d'enfants de la province âgés de 0 à 6 ans.
- [31] ^ Sources des données : Système d'information sur le financement de l'éducation, ministère de l'Éducation de l'Ontario.